

Il était une fois
SAINT-ABIT
VILLAGE BÉARNAIS

Par Michel Pontois

©2001 DIAMEDIT/Michel Pontois

DIAMEDIT - 20 rue de bourgogne - 45000 ORLEANS

Tous droits réservés pour tous pays selon la loi du 11 mars 1957 interdisant toute reproduction ou traduction, même partielle, sans le consentement de l'éditeur.

Toute contrefaçon serait sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Sont seules autorisées les copies strictement réservées à l'usage privé et non destinées à une utilisation collective.

La GENESE.

Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre. Il dit ensuite : « *Que la lumière soit !* » et la lumière fut. Puis il créa un firmament. Il créa les eaux et la terre ferme, sur laquelle il fit pousser les herbes et les arbres porteurs de fruits. Le soir vint, puis le matin. Pour distinguer le jour et la nuit, il créa deux luminaires, un gros pour éclairer le jour, l'autre plus petit pour éclairer la nuit. Il créa en même temps les étoiles. Il peupla la terre et les eaux d'animaux de toutes sortes. Enfin il dit : « *Faisons l'homme à notre image* » et l'homme et la femme furent.

A l'issue de ce travail colossal, Dieu se sentit fatigué et il s'endormit. Dans son sommeil il eut conscience qu'il avait oublié quelque chose dans son œuvre créatrice. Alors à son réveil, il pointa son index divin entre PARDIES et ARROS et d'une voix forte et solennelle il prononça ces mots:

**« ICI EST LA TERRE PROMISE AU VILLAGE
DE SAINT ABIT »**

L'AUBE

Point minuscule dans la plaine au milieu de laquelle coule une rivière, le "GAVE de PAU", le "bésiau" de SAINT ABIT fut implanté assez loin du lit de cette rivière, à l'abri des crues et des inondations. Ce "bésiau", ou village primitif, est situé néanmoins sur la rive nord d'un petit affluent du Gave, le LUZ.

A quand remonte l'installation du (ou des) premier(s) foyer(s) de peuplement ici, dans le piémont pyrénéen ? Personne n'est aujourd'hui capable de le dire. L'histoire des origines de SAINT ABIT doit se confondre avec l'histoire générale des origines du Béarn.

L'histoire des fondations de cette province a donné lieu à de nombreuses hypothèses :

- Tout d'abord le terme BEARN proviendrait du mot basque behera qui signifie terres d'en bas.

- Ou bien encore de BENEARNUM (qui deviendra LESCAR) dont les habitants, les Venarni, seront les futurs béarnais.

Pierre TUCCO-CHALA, reprenant la thèse de Pierre de MARCA (1595-1662), auteur d'une Histoire du BERN, rapporte que pour récompenser les Alamans de Berne, (peut-être à l'origine du terme BERN), qui avaient pris une part décisive à la victoire de POITIERS sur les Arabes en 732, Charles MARTEL leur avait concédé, en toute souveraineté ce territoire leur rappelant leurs montagnes helvétiques natales, en 755. L'écrivain latin PLIN L'ANCIEN (23 à 79 ap. J.C.) cite un peuple occupant la région sud de l'Aquitaine, les Venarni, qui se distinguent des Iluronenses d'OLORON, des Occidates de l'OSSAU et des Tarbelli d'ORTHEZ. Les Venarni finiront par prendre l'ascendant sur toutes les autres communautés de la région. La région qui deviendra le Béarn subit la colonisation romaine confondue qu'elle était dans cette immense entité géographique, politique et militaire qu'était l'AQUITAINE, province de l'empire qui s'étendait de la Loire aux Pyrénées. Mais cette région, comme toute la Gaule se vit traversée entre les IVème et VIIIème siècles par des hordes de peuples venus des confins est et nord-est de l'Europe :

*** vers 410, les Suèves, qui ne feront que passer et se fixeront au nord-ouest de l'Espagne;**

*** à peu près en même temps, les Vandales, qui après avoir pris Bordeaux en 407, poursuivront leur**

migration à travers l'Espagne, l'Afrique du Nord (429), pour se fixer en Tunisie, en Sicile, en Sardaigne et en Corse de 435 à 534;

*** les wisigoths, viennent des bords de la Mer Noire; ils ont pris Rome en 410, occupé toute l'Italie du Nord, ont franchi les Alpes du sud, occupé la basse vallée du Rhône; ils ont longé la côte méditerranéenne et sont passés en Espagne qu'ils ont occupé entièrement vers 415; de là, ils ont franchi les Pyrénées et occupé tout le sud de la Gaule jusqu'à la Loire, faisant de Toulouse leur capitale, de 419 à 507;**

*** les Vascons, peuple de l'Espagne antique, ancêtres des Basques, qui étaient établis dans la région située entre l'Ebre et les Pyrénées. Ils avaient été soumis par les armées romaines de Pompée et d'Auguste puis par les Wisigoths. Au VIème siècle, les Vascons furent refoulés vers le nord par ces derniers et franchissant les Pyrénées, ils passèrent en Gaule et s'installèrent en Novempopulanie qui prit d'eux le nom de Vasconie, puis de Gascogne.**

*** les Arabes, à partir de 711, occupent la péninsule ibérique dans sa totalité, après la défaite du dernier roi wisigoth (RODERIC) à la bataille de Guadalete (711); leur esprit de conquête les pousse à franchir eux aussi les Pyrénées, mais du sud vers le nord, cette fois; ils occuperont ainsi tout le sud de la France; leur progression vers le nord sera stoppée aux environs de Poitiers en 732.(4)**

Il est difficile d'imaginer que tous ces hommes et toutes ces femmes n'y aient pas laissé trace de leur passage, pour certains, ou de leur séjour pouvant se prolonger plus d'un siècle pour d'autres, les Wisigoths notamment. Les historiens, emboîtant en cela le pas des romains, ont attribué le terme de BARBARES, à ces peuples migrants à la recherche d'un territoire à conquérir pour s'y installer. En latin, la langue du monde romanisé, le mot "barbaria" signifiait d'abord l'étranger puis, par extension, le "barbare" (au sens d'homme cruel, d'homme féroce). Certes les guerriers qui menaient tous ces gens venus d'ailleurs n'étaient pas des anges de douceur ni de vertu. Ils tuaient, ils incendiaient villes, villages et récoltes, ils violaient filles et femmes, ils pillaient les biens et les objets de valeur, mais en cela ils n'étaient pas différents des soldats romains (mercenaires pour la plupart). Ces méthodes, dites barbares, étaient de règle dans toutes les armées, y compris dans les armées de la vertueuse ROME. Afin de réduire encore la réputation très négative faite à ces populations, il convient de rappeler que tous ces peuples étaient "chrétiens" (à l'exception des Arabes qui eux, étaient musulmans). Il faut comprendre "chrétiens" au sens large du terme, car ils étaient de confession arienne, une hérésie au sens de l'orthodoxie catholique car, tout en acceptant le message diffusé par les évangiles, les disciples d'ARIUS (318) refusent la "consubstantialité" c'est à dire que pour eux le Père est seul véritablement Dieu, le Fils, le Verbe incarné en Jésus n'est ni éternel ni incréé. Les ariens ont leur

clergé et leurs lieux de culte, en tous points comparables aux églises consacrées au culte catholique.

Après sa défaite devant Saragosse face aux Vascons (Basques aidés par des contingents arabes) et la perte de son arrière garde à Roncevaux, en 778, Charlemagne se désengage des "Marches" du Sud-Ouest, ses armées étant largement occupées ailleurs. Son fils aîné, LOUIS Ier Le Pieux, obtient l'Aquitaine qu'il érige en royaume à part, en 781.

Charlemagne confie ensuite ce même royaume au fils de Louis, Pépin Ier, en 814, puis au propre fils de ce dernier, Pépin II, qui se révolte contre Louis Le Pieux. Louis occupe alors la région et donne finalement le royaume au futur Charles le Chauve après avoir érigé le Béarn, agrandi des vicomtés d'Oloron, de Tursan, de Marsan et de Gabardan en vicomté, fief du duché d'Aquitaine. Ceci fut conclu en 820. En 843 un conflit éclate, opposant Pépin II et Charles le Chauve. L'affrontement se termine par une soumission générale étendue à la Gascogne et à la Septimanie (le grand Sud-Ouest), en 850. Le royaume d'Aquitaine est donné successivement à Charles L'Enfant Mort et au futur Louis II en 877. Il fait désormais partie du royaume Franc.

Aucun document écrit, aucune trace laissée dans la pierre, par exemple ne sont parvenus jusqu'à nous. Existe-t-il dans la population béarnaise actuelle des

descendants d'ancêtres, romains d'abord, puis vandales, puis wisigoths, ou plus vraisemblablement vascons ?... À l'appui de cette dernière hypothèse, il convient de noter que le langage parlé en Béarn, encore aujourd'hui par certains habitants, tire ses sources et ses origines d'un des sept groupes de dialectes de la Langue d'OC, le Gascon.

Sans qu'ils soient absolument certains de leurs écrits, les Historiens admettent donc que c'est à partir de 820, qu'au sein du Duché de Gascogne, lui même englobé dans la Septimanie, que s'est peu à peu affirmée et structurée la Vicomté de Béarn, dont le premier titulaire fut Sanche Mitarra, dans la seconde moitié du IXème siècle. Ensuite, jusqu'au XIème siècles, on est dans l'ignorance totale de ce qui s'est passé en Béarn. Une chronologie, très incertaine selon PTUCOO-CHALA, est proposée concernant une première dynastie, la famille des Centule :

- Centule Ier vers 905- 940**
- Gaston Ier vers 940- 984**
- Centule II vers 984-1004**
- Gaston II vers 1004-1010**
- Centule IV vers 1010-1058**
- Centule V 1058-1090**
- Gaston IV 1090-1131**
- Centule VI 1131-1134**

C'est à partir seulement de Centule IV que, toujours selon les Historiens, il est possible d'apporter quelques précisions tirées de documents authentiques.

Centule IV, marié à Angèle d'Oloron, apparentée à la famille du Duc de Gascogne, aurait renoncé à la succession à la tête de ce duché en contre partie d'une souveraineté de fait sur le Béarn.

Centule V, toujours au profit d'une grave crise secouant le duché de Gascogne, s'étant rangé aux côtés du "vainqueur", reçut en échange une indépendance totale pour la Vicomté de Béarn. Il disposait en outre de divers droits régaliens comme celui de battre monnaie à Morlaas.

Gaston IV, quant à lui, participa à la première croisade sous le commandement du Duc de Gascogne, Guillaume IX. Il prit ainsi part aux sièges de Nicée, d'Antioche et à l'assaut donné à Jérusalem.

Le dernier des Centule, Centule VI ne tint la tête de la Vicomté que trois ans, de 1131 à 1134, étant mort prématurément. C'est sa sœur, Guiscard, qui lui succéda et qui transmit ses pouvoirs à son fils, Pierre III de Gabarret. La famille des Gabarret par Pierre III, Gaston V et Marie va tenir les rênes du Béarn de 1134 à 1173.

Pendant ces deux siècles, au cours desquels se sont succédées à la tête du Béarn les deux familles vicomtales des Centule et des Gabarret, régnaient en France les derniers rois Carolingiens (Charles III le

Simple, Louis IV d'outre-mer, Lothaire et Louis V) et les premiers Capétiens (Hugues Capet, Robert II le Pieux, Henri Ier, Philippe Ier, Louis VI le Gros et Louis VII le Jeune). Louis VII, par son mariage en 1137 avec Aliénor D'Aquitaine, fille et héritière de Guillaume X, duc d'Aquitaine et surtout par son divorce d'avec cette dernière en 1152, perdit la souveraineté française sur une grande partie de l'ouest de la France au profit du roi d'Angleterre Henri Plantagenêt, deuxième mari d'Aliénor. Le duché d'Aquitaine, avec pour capitale Poitiers, s'étendant en gros de la Loire aux Pyrénées, restera anglais de 1152 à 1453 (Bataille de Castillon, le 17 Juin 1453). Ces trois siècles de voisinage avec un territoire anglais au nord-ouest et des provinces françaises au Nord-Est et à l'Est qui, pendant toute cette longue période vont se combattre, ne seront pas sans conséquence pour le Béarn. Mais grâce à la sagesse, à l'opportunisme et à la neutralité relative de ses princes, ce petit État saura toujours conserver une certaine indépendance dans le long conflit opposant les Capétiens aux Plantagenêts. Pourtant, à la mort de Pierre III, en 1153, la vicomté revint à un enfant en bas âge, Gaston V. Raymond-Béranger IV, comte de Barcelone et roi d'Aragon, neveu du jeune prince fut désigné comme tuteur par une grande majorité des représentants béarnais réunis à Canfranc, en avril 1154. Par cette démarche les Béarnais, en se plaçant sous la protection du roi d'Aragon, devenaient *de facto* des vassaux qui abandonnaient leur souveraineté à un pouvoir étranger. Toutes les affaires courantes se

réglèrent désormais depuis Barcelone où Raymond-Béranger IV avait même emmené à sa Cour le jeune Gaston V ainsi que sa sœur Marie. En principe cette tutelle aurait dû cesser à la mort de Raymond-Béranger mais, dans les faits elle se prolongea sous le règne de son successeur Alphonse II, pendant tout le règne de Gaston V, devenu majeur et vicomte de Béarn, ainsi que sous celui de sa sœur Marie qui lui succéda en 1170, après sa mort sans postérité. Alphonse II maria Marie à Guillaume de Moncade dont elle eut un fils, le futur Gaston VI, encore mineur lorsque sa mère, en 1173, se retira au monastère de Sainte Croix de Volvestre.

Gaston VI, demeura sous la suzeraineté des rois d'Aragon, d'abord Alphonse II puis Pierre II, faisant ainsi du Béarn une véritable province aragonaise avec toutefois une relative autonomie interne. Alphonse II maria Gaston VI à sa nièce, Pétronille d'Aragon, héritière du Marsan et de la Bigorre (1196). Ce mariage renforçait encore plus les liens qui unissaient le Béarn et l'Aragon. Bien des conflits de plus ou moins grande importance éclatent autour de problèmes territoriaux et d'héritages souvent mineurs jusqu'en 1210 où Pierre II, suivi de Gaston VI, répondant à l'appel à l'aide de Raymond VI, comte de Toulouse s'impliqua militairement à ses côtés, dans la croisade dite des Albigeois. Pierre II fut tué à la bataille de Muret, le 12 septembre 1213. Les armées croisées victorieuses ne poursuivirent pas leur avantage au delà des Pyrénées ni vers le Béarn, une enquête pontificale n'ayant trouvé

aucune trace d'hérésie cathare ni en Espagne ni surtout en Béarn.

Cette défaite de Muret marqua néanmoins la fin des vellétés dominatrices des rois d'Aragon sur les territoires situés au nord des Pyrénées. Jacques Ier d'Aragon succède à Pierre II et compte toujours parmi ses vassaux, Guillaume-Raymond Moncade, frère cadet de Gaston VI, mort sans enfant en 1214. Ce Vicomte de Béarn, beaucoup plus espagnol que français ne s'intéresse que de très loin aux affaires de son domaine jusqu'à sa mort en 1224. Il en est de même avec son successeur, Guillaume II, beaucoup plus impliqué dans la politique aragonaise que dans celle de son fief béarnais. Il meurt au cours d'une expédition menée contre les musulmans à Majorque en 1229.

C'est pourtant en 1220 que fut instauré par le vicomte Guillaume-Raymond, une cour de justice la "Cour Majour de Béarn". Ses membres, au nombre de 12 prirent le titre de Barons, Juges ou Barons-jugeurs. Il s'agissait des deux évêques de Lescar et d'Oloron et des Seigneurs d'Andouins, d'Arros, de Coarraze, de Doumy, de Gabaston, de Gayrosse, de Gerderest, de Lescun, de Miossens, de Navailles. Leur pouvoir judiciaire s'étendant à tous les domaines et leur charge étant héréditaire, ils passèrent bientôt pour les chefs de la noblesse locale. Seule la présence à la Cour Majour conférait la dignité de Baron. L'absence quasi permanente de ces deux Moncade de leur capitale Morlaas conduisit les s'administrer eux mêmes autour des "FORS". Les fors étaient une sorte de "constitution"

négoziée entre les princes et les seigneurs et les représentants des villes et villages, réglementant les droits et les devoirs de chacun. C'était pour le Béarn la transposition des *FUEROS* des royaumes ibériques. (*For d'Ossau*, rédigé à l'époque de Centule V, vers 1060; 1220, renouvellement du *For de Morlaas*, octroyé des la fin du XIème siècle par Gaston IV le Croisé; 1196 *For général de Béarn*; 1221, *For de Barétous*; etc.)

L'avènement de Gaston VII, à la tête de la vicomté, en 1229, va marquer le début d'une rupture des liens qui, jusque là, avaient été tissés entre les Moncade et les rois d'Aragon. Gaston VII va installer sa capitale à ORTHEZ et passer pratiquement son long règne, de 1229 à 1290, sur les bords du Gave. Au cours de cette même période, en France règne Louis IX (Saint Louis) qui, après la victoire de ses troupes sur celle des Comtes de Toulouse, va réunir à sa couronne tout le grand Sud-Ouest et devenir ainsi le puissant voisin de la petite vicomté de Béarn. Désormais donc, le territoire béarnais sera pour deux siècles bordé au nord et à l'ouest par l'Aquitaine anglaise, au nord-est et à l'est par la France et au sud des Pyrénées par l'Aragon et la Navarre.

L'effondrement de la domination catalane après la défaite de Muret, encouragea Henri III d'Angleterre à faire valoir sa suzeraineté sur le Béarn. Sous la pression des anglais d'Aquitaine, Gaston VII Moncade dut reconnaître sa vassalité en 1242. Mais dès 1245 il entra en conflit ouvert avec Henri III et, en fort mauvaise posture il dut se réfugier auprès

d'Alphonse X de Castille mais, finalement, céder aux exigences d'Henri III. A la mort de ce dernier en 1272, Gaston VII entra de nouveau en conflit contre son successeur Edouard Ier qui le captura en Septembre 1273. Il fut assez vite libéré contre une reconnaissance ferme de sa vassalité vis à vis du roi d'Angleterre. Une nouvelle fois pourtant, Gaston VII se révolta, arguant du fait que ses sujets d'Orthez avaient subi des exactions de la part des troupes anglaises. Traîné devant le Parlement de Paris par Edouard Ier il fut condamné et dut faire des excuses au souverain anglais, à Londres où il fut arrêté et incarcéré au château de Winchester, du 26 Janvier au 30 Avril 1276. Pendant ce temps le Béarn était annexé par le roi d'Angleterre.

Gaston VII finalement vaincu, réduit à accepter les subsides anglais pour survivre, se comporta en fidèle vassal jusqu'à sa mort en 1290. Sans héritier mâle, sa succession fit l'objet d'un compromis approuvé par la Cour Majour (le Parlement) réunie à Morlaas : c'est Constance, sa fille aînée mais veuve sans enfant, et Marguerite, sa fille cadette, épouse de Roger-Bernard comte de Foix qui héritait du Béarn. Toutefois cette union des deux vicomtés, de Béarn, d'une part vassal des rois d'Angleterre et de Foix, d'autre part, vassal des rois de France, ne va pas tarder d'être très inconfortable lorsque vont s'ouvrir les hostilités entre la France et l'Angleterre.

C'est avec l'accession de la famille des Foix-Béarn à la tête de la vicomté que l'on trouve les premiers témoignages concernant l'existence de SAINT AVIT dont le nom s'écrira plus tard SAINT ABIT.

*** ***

LE TEMPS DU BESIAU

C'est seulement à partir de 1280 que des documents écrits font référence à l'existence d'un village appelé SAINT AVIT, mais de nombreux arguments donnent à penser que ses origines sont bien antérieures et pourraient si situer aux environs du Vème ou VIème siècle. En effet, au cours de ces deux siècles ont vécu cinq personnages portant le nom d'Avitus. Ils étaient tous, sauf un, originaires d'Auvergne. Ils ont tous été très tôt canonisés. Le plus connu de ceux-ci fut sans conteste Saint AVIT, évêque de Vienne, qui vécut de 450 à 525 et qui contribua, entre autres, aux côtés de Saint Rémi, à la conversion de Clovis au catholicisme. Il y eut un Saint AVIT, ermite en Périgord, au VIème siècle; un Saint AVIT, Abbé de Micy, près d'Orléans, mort en 530; un Saint AVIT, 18ème évêque de Clermont qui vécut de 520 à 595; enfin, le dernier de la

série, le 29ème évêque de Clermont, mort en 689. Dix-sept villages en France, très peu peuplés pour la plupart, ont très tôt porté le nom de Saint Avit, sans que l'on puisse préciser auquel de ces Saints les responsables de ce choix faisaient référence.

Au XIIème siècle et aux siècles suivants, l'organisation "administrative" du Béarn s'était peu à peu constituée de façon originale, très certainement grâce à l'indépendance relative des béarnais vis à vis de leurs princes successifs :

- à la base se situe le village, appelé *bésiau* " qui est une communauté de paysans et artisans libres. C'est la cellule de base, groupant autour de l'église les maisons d'habitation et, si elle existe, la demeure du Seigneur local. Ce *bésiau* est entouré de fossés surmontés d'une palissade en bois. Il est traversé par une ou plusieurs routes verrouillées à l'entrée et la sortie de l'agglomération par une herse. Un tel dispositif défensif sommaire devait assurer une protection relative contre les intrusions des bandes de brigands et de pillards;

- au dessus du *bésiau* se situe la "*baylie*" qui est un groupement de *bésiaux*, dirigé par un "*bayle*" assisté d'un notaire qui transcrit les actes et enregistre les contrats écrits. Le bayle doit tenir compte de l'avis exprimé par "*jurats*", les "*gardes*" et les "*procureurs*". Les *jurats*, en nombre variable selon l'importance de la communauté, étaient les principaux représentants des *bésiaux*. Nommés pour un an, ils s'occupaient de toute la vie administrative : règlements de police, convocations pour l'armée, surveillance de la levée des

impôts... Les gardes sont chargés d'assurer l'exécution des mesures décidées par le bayle ou par les jurats, à l'exception des décisions judiciaires. Les procureurs (fonction parfois cumulée avec celle de jurat ou de garde) étaient des notables chargés de la défense de la communauté. Ils étaient en quelque sorte les protecteurs du bésiau;

- toutes les communautés locales sont regroupées en "bayllatges" (baillages). Il y en avait 19 pour le Béarn. Certains comme Morlaas et Orthez ne comprennent que la ville ou le village. Plusieurs ne sont composés que de quelques "communes" : exemple Nay qui englobe Nay, Montaut, Asson, Igon, Lestelle, Rébénacq, Bruges, Capbis, Mifaget et Gan. Par contre, le bailliage de Pau qui n'est alors qu'un gros bourg, comprend 125 "communes", notamment vers l'est : Coarraze, Arros et SAINT AVIT...)

Nous sommes donc en 1286 et pour la première fois il est fait état d'un seigneur de Saint Avit, un "domenger", c'est-à-dire un noble, ARNAUD de SAINT AVIT. Il est au nombre des gentilshommes de Béarn qui confirment par leur serment les traités passés par Gaston VII, le dernier vicomte de la famille des Moncade, concernant la succession de Béarn, entre lui, Constance et Marguerite ses filles. Marguerite étant l'épouse de ROGER-BERNARD, comte de Foix. Cette cérémonie eut lieu à Pâques 1286 à Morlaas. Le même jour, un autre personnage, BERNARD de SAINT AVIT, dont on ignore les titres et qualités, prête ce même

serment. Peut-être était-il le fils d'ARNAUD de SAINT AVIT, car son nom apparaît 50 ans plus tard, en 1336, parmi les présents à la revue militaire des hommes d'arme mobilisés par Gaston II de Foix-Béarn contre les anglais en Gascogne.

En 1343 Gaston II meurt après avoir réussi à éviter la mainmise d'Edouard III sur la vicomté, en se rapprochant de plus en plus du roi de France, Philippe VI de Valois. Alors débute le règne de celui dont l'intelligence, les qualités civiles, militaires et les dons artistiques et littéraires ont marqué son temps, dépassant largement les limites étroites du Béarn et du comté de Foix : GASTON III, dit GASTON FEBUS.

(Sans vouloir ternir en quoi que ce soit l'image très flatteuse qui vient d'être donnée du vicomte, il faut néanmoins signaler que sous le prétexte plus ou moins fondé d'un complot ourdi contre lui par l'évêque de Lescar, sa propre épouse, Agnès de Navarre ainsi que par son jeune fils, Gaston de Béarn, son seul héritier, il poignarda ce dernier, accidentellement dit-on, au cours d'un accès de colère, le 14 ou 15 Août 1380. Agnès de Navarre, avait, quant à elle, été répudiée dès 1363, à la suite d'un litige financier opposant Fébus et le frère d'Agnès, Charles le Mauvais, roi de Navarre.)

*** ***

LE TEMPS DES ABBAYES LAÏQUES.

Le 24 Février 1347, Gaston Fébus reçut, dans son château d'Orthez, l'hommage de la plupart des seigneurs de la vicomté et, parmi ces derniers, on nota la présence de Ramon Arnaud, seigneur d'Arros. C'est la même année, le 25 Septembre que, toujours dans son château d'Orthez, il proclama publiquement devant un ambassadeur du roi de France, Philippe VI de Valois, envoyé par le sénéchal de Rouergue :

"Je ne tiens la terre de Béarn que de Dieu et de nul homme au monde".

L'indépendance de la vicomté de Foix-Béarn que Gaston III sut maintenir et conserver face aux prétentions des souverains anglais d'une part et

français d'autre part fut l'objet de bien des menaces. En pleine guerre de 100 ans, la France ayant subi à 10 ans d'intervalle deux défaites retentissantes (Crécy en 1346 et Poitiers en 1356), Fébus sut manœuvrer habilement de façon à ne pas avoir à s'engager dans ce conflit. Il eut malgré tout à subir de fortes pressions et menace de la part des deux protagonistes. Jean le Bon le fit même arrêter, sans obtenir sa soumission. Libéré, il se rapprocha pour un temps du Prince Noir, fils d'Edouard III et Duc d'Aquitaine, sans pour autant non plus céder à ses prétentions sur le Béarn. Le grand dessein de Fébus jusqu'à sa mort accidentelle, le 8 août 1391, fut d'instaurer un grand état indépendant au pied des Pyrénées.

Afin de réaliser ce rêve, outre son combat pour rester indépendant des royaumes de France, d'Angleterre et d'Espagne, il dota le Béarn d'une administration civile et judiciaire respectant le droit coutumier scellé par les Fors de Béarn.

Par une gestion financière habile basée sur les revenus des taxes sur les marchandises qui traversaient la vicomté et également, en plusieurs occasions, sur le versement des rançons énormes exigées pour la libération de quelques prisonniers de marque, il dota son pays d'une puissante armée pour l'époque.

A partir de 1370, Fébus entreprit la construction ou le renforcement de places fortes pour défendre les frontières nord et est du Béarn : Orthez, Oloron, Morlanne, Bellocq, Sauveterre, Pau, Montaner et Morlaas.

Obligation fut faite aux bésiaux d'entretenir et de renforcer leur *clauson*.

Toutes les catégories sociales devaient contribuer à l'équipement de l'armée :

- les paysans ou bourgeois étaient répartis en cinquantaines (groupes de 50 feux);
- chaque cinquantaine devait fournir : un cheval, une armure complète et l'équipement de deux fantassins ou archers;
- chaque noble devait avoir son cheval et son équipement complet;

L'infanterie comprenait 1.200 hommes répartis en 4 compagnies :

- 198 sous le commandement de Romanet de Marcadet;
- 193 sous celui de l'Abbé Laic d'Aramitz;
- 177 sous celui de Guilhem Arnaud d'Athos;
- 545 sous celui d'ARNAUD GUILHEM de SAINT AVIT (chevalier) .

Sur ces 1.200 hommes, 525 sont des archers.

La cavalerie était composée de 1.044 chevaux en état de faire la guerre avec, en plus, la cavalerie personnelle du Vicomte composée de 600 chevaux.

Enfin cette armée était dotée d'un corps spécialisé dans la guerre de siège et le ravitaillement : 80 paires de bœufs, 10 mulets et plus de 50 chariots... 20.000 traits d'arbalètes, des mangonneaux et des bouches à feu (canons de l'époque).

Tous les hommes de cette armée étaient payés.

Après la mention faite, par actes notariés de l'époque,

de l'existence d'une seigneurie à SAINT ABIT, par la présence à Morlaas en 1286, d'Arnaud de Saint Avit, puis en 1286 et 1336 de Bernard de Saint Avit, voici qu'apparaît sur le devant de la scène, très près du Vicomte, un chevalier que son maître va doter en 1373 du titre d'Abbé Laïc de Saint Avit (SAINT ABIT), alors qu'il est déjà ou va devenir très bientôt capitaine dans l'armée vicomtale. Cet Arnaud-Guilhem de Saint AVIT, dit l'Ossalois, fait d'ailleurs partie des proches de Fébus que l'écrivain FROISSART cite dans ses "Chroniques de France, d'Angleterre et des Pays voisins", aux côtés d'Espain du Lion, des chevaliers Pierre de Gabaston, Pierre-Jean Gros, Jean de Lanta, Pierre de Navailles et Arnaud-Guilhem, bâtard de Béon.

Sans que l'on en ait la preuve formelle, on peut néanmoins considérer Arnaud-Guilhem de Saint Avit comme le premier Abbé Laïc de Saint Abit en l'an 1373.

P. de MARCA, dans son Histoire du Béarn définit ainsi l'Abbaye Laïque : *"On donne le nom d'Abbés Laïcs à ceux qui possèdent la dîme du village, s'ils ne l'ont pas aliénée, et la présentation de la cure. La maison de laquelle dépendent ces droits est bastie près de l'église de la paroisse; elle est ordinairement noble et déchargée de tailles, aussi bien que les champs qui sont des anciennes appartenances de l'abbaye"... Il y a un grand nombre de ces abbés et possesseurs des dîmes inféodées dans le Béarn et aux vallées de Bigorre où ils portent le titre d'abbés... Quant à l'origine des dîmes inféodées que la noblesse possède en Béarn, en Navarre*

et en plusieurs autres endroits de Gascogne, elle ne procède pas d'une usurpation confirmée et autorisée, comme on le prétend ordinairement, mais c'est un établissement légitime fait, à mon avis, dès le temps de Charlemagne ou de son fils Louis le Débonnaire".

Un dénombrement des villages, bailliage par bailliage où l'on trouve des abbayes laïques, effectué en 1385 fait état de l'existence de 49 Abbés Laïcs dans la seule vicomté de Béarn. Ces derniers sont tous des proches fidèles de Fébus auxquels le Prince a attribué le bénéfice des dîmes, avec ce que cette attribution comporte de droits mais également de charges. Au nombre de ces abbayes laïques figurent notamment : Pardies, Saint Abit, Gélos, pour ne prendre en considération que celles situées dans le sud-est de la vicomté. Ne figure pas dans cette liste ni Nay, ni Arros, ni Coarraze, ces deux derniers villages étant des baronnies. Les Abbés Laïcs ne sont incorporés à la noblesse qu'au XVIème siècle. Ils ne vivent que du produit de leurs domaines. Ils sont souvent obligés d'emprunter ou de vendre des biens ou des dîmes pour payer leurs dettes ou, souvent, simplement pour vivre. L'entretien de l'église et du prêtre coûte très cher.

Sous le règne de Fébus seuls les Abbés Laïcs entretenaient des relations suivies avec leur prince et jamais la Cour Majour ne fut consultée. Cette éclipse des Barons de Béarn ne les empêchent pas toutefois d'assurer leurs prérogatives, car, en 1375, OD

d'ARROS, successeur de Raymond-Arnaud, accorde protection aux habitants de Saint Abit.

Différents documents font état de la présence d'un certain "Senhor de Sent Abit", "Domenger" à la "Montre de Béarn" à Morlaas le 2 Avril 1376 ainsi que de la promesse faite par Guillaume de Saint Abit, de servir Fébus avec deux chevaux, chaque fois qu'il en sera requis.

En 1385, Gaston Fébus fit établir un recensement des feux (foyers - un feu représente en moyenne 4 habitants) de sa vicomté et l'état de ce recensement concernant Saint Abit est parvenu jusqu'à nous :

- . L'ostau de Guilhem Arnaut de Arriucan;**
- . L'ostau deu prebender (curé) de Poey;**
- . L'ostau devant lo deu dit prebender;**
- . L'ostau deu capera (curé) d'Arros;**
- . L'ostau de Monaut de Domec d'Arnaut de Laborde;**
- . L'ostau d'Arnaut de Luquet;**
- . L'ostau de Tornepique;**
- . L'ostau d'Abadie, domenger (noble);**
- . L'ostau de P. de Sent-Abit, domenger;**
- . L'ostau de Goalhart deu Vinhau;**
- . L'ostau de Mariane d'Arriucan;**
- . L'ostau de Bertran de Forcade;**
- . L'ostau de Peyro deu Fedat;**
- . L'ostau de Baile-Medaa;**
- . L'ostau de Sansoo de Casejus;**
- . L'ostau de Guilhem de Nogues;**

- . L'ostau de Berdolet deu Casso;
- . L'ostau de Moniolo de Forgue;
- . L'ostau de Guillemuc de Casaus;
- . L'ostau de Domenge de Forguette;
- . L'ostau deu Capera de Narcastet;
- . L'ostau de Mariote de Casedesale;
- . L'ostau deu Capera de Sent-Abit;
- . L'ostau de P. de Sent-Abit;
- . L'ostau de Faurie

Soit 26 foyers correspondant à environ : 104 habitants.

En marge de ses nombreuses activités Fébus aimait rendre la justice, sa justice, en voici une illustration : Arnauton, cadet de la ferme Cami à Saint Abit, épousa Mariette, héritière de l'Ostau de Soberbielle, dont elle devint propriétaire à la mort de son père. Par ce mariage Arnauton perdit son patronyme et prit le nom d'Arnauton de Soberbielle (ou de Soberbie).

Or, le Baron d'Arros s'éprit de la dame, l'emmena et l'installa dans son château....

Arnauton, il faut le comprendre, porta plainte et c'est Fébus, lui-même, qui instruisit et jugea cette affaire en l'église Saint Martin de Pau, le 26 Novembre 1375. Devant le vicomte, les amants avouèrent leur faute et reconnurent que les accusations d'Arnauton étaient justifiées. En possession de tous ces éléments Fébus rendit son verdict :

- l'épouse infidèle devait rejoindre le domicile conjugal et le mari trompé devait l'accueillir en lui accordant son pardon;

- le baron s'engageait à ne plus jamais faire de tort à Arnauton;
- le baron, en dédommagement dut donner une belle paire de bœufs au mari trompé;
- Mariette perdait ses droits d'héritière et dut remettre à son mari le montant de sa dot dont le capital devait être doublé;
- elle perdait, au profit de son mari, tous ses titres de propriété sur ses biens meubles et immeubles;
- enfin, les deux fautifs durent verser au vicomte un amende substantielle.

Le 1er Août 1391, à l'âge de 61 ans, GastonIII dit Fébus, meurt brutalement à Sauveterre dans des circonstances assez mal connues, mais la version officielle voulut que ce fut à l'issue d'une partie de chasse. Dans les jours qui suivirent les bourgeois d'Orthez ainsi qu'Yvain, fils bâtard de Fébus, se réunirent et fondèrent les États de Béarn, afin de prévenir toute velléité d'intervention française ou anglaise et, face à l'absence d'un successeur direct, ils reconnurent Mathieu de Castelbon, arrivé en hâte de Catalogne, comme seul héritier légitime du défunt.

Mathieu de Castelbon, neveu de GastonIII de Foix-Béarn était en droit son héritier direct, depuis la disparition de son fils, Gaston de Béarn. Dans les jours et les semaines qui suivirent tout ce que le Béarn comptait de Barons, Chevaliers, Abbés Laïcs vint prêter hommage au nouveau vicomte. Parmi ceux-ci figurent les noms d'Arnauton, seigneur de Saint ABIT, Pierre de

Saint-Abit et Pees Senher de Sent Abit qui apposèrent leur signature au bas du procès verbal des États réglant la succession de Gaston Fébus, établi à Orthez le 8 Août 1391.

Mathieu de Castelbon, négligea totalement d'accomplir les devoirs de sa charge, laissant les États gouverner le Béarn. A sa mort en 1398, sans héritier, c'est sa sœur Isabelle, épouse d'Archambaud de Grailly, qui accède à la souveraineté du Béarn. A partir du 16 Août 1398 ce fut à Orthez le défilé des notables venus prêter hommage à leurs nouveaux princes. A cette cérémonie était encore présent Arnauton Seigneur de Saint Abit.

A la mort d'Archambaut, en Février 1412, alors qu'au nord la guerre de 100 ans bat toujours son plein, Isabelle transmet ses pouvoirs à son fils, Jean Ier, tout en conservant jusqu'à sa mort, en 1428, la haute main sur les affaires béarnaises. Ce n'est qu'à la mort de sa mère que Jean Ier sera intronisé vicomte de Foix-Béarn par les États. Il s'ensuivit alors la traditionnelle présentation des hommages au nouveau prince et c'est alors un certain Bertrand de Saint Abit qui prend part à cette cérémonie.

Jean Ier mourut en 1436. Son fils, Gaston IV, encore mineur, fut placé sous la tutelle de son oncle, Mathieu de Comminges, jusqu'en 1440. Ce fut pendant cette période que les États prirent l'habitude d'exercer un contrôle permanent sur le pays et ses vicomtes, s'arrogeant un véritable pouvoir législatif.

Gaston VI s'impliqua directement dans la lutte contre l'Angleterre aux côtés de CharlesVII, jusqu'à la victoire finale des français à Castillon (devenu Castillon-labataille), le 17 Juillet 1453.

En 1472, c'est à un enfant de 5 ans, le petit-fils de Gaston IV, que revient la souveraineté sur le Béarn. Sa mère Madeleine de France, la sœur de LouisXI l'avait fait appeler François. Il se fit appeler plus tard François-Phoebus. Louis XI reconnut de facto l'indépendance du Béarn. Par le jeu subtil des héritages, François-Phoebus fut couronné roi de Navarre, à Pampelune le 6 Novembre 1481. Le jeune prince mourut subitement le 30 Janvier 1483 et c'est sa jeune sœur Catherine qui lui succéda. Après bien des tractations entre les royautés de France et d'Espagne, elle épousa finalement Jean d'Albret et mourut en 1520 parée des titres de Reine de Navarre, Souveraine de Béarn et Comtesse de Foix.

Nos connaissances sur les événements survenus à Saint Abit, en ce XVème siècle, sont assez minces. Par recoupement il est toutefois possible de signaler l'existence, à la fin du siècle, d'une abbesse, Noble Margalide de Saint Abit, fille d'un Seigneur de l'Abadie de Saint ABIT et mariée à Noble Sir Peyrat. Cette dame mourut le 14 Juin 1504 et son fils, Noble Homme Bernard, Seigneur de l'Abadie de Saint Abit, voulut faire enterrer sa mère dans l'église, aux côtés de son père, mais cette intention se heurta à l'opposition d'un

autre notable, Arnaud du Domec de Saint Abit qui prétendit que pour cet ensevelissement son autorisation était nécessaire. C'est alors que Noble Roger, Seigneur d'Arros et Baron de Béarn, s'entremet afin que l'on évite d'en venir aux mains. Il fit admettre que, pour cette fois seulement, le Seigneur de l'Abadie de Saint Abit fera ensevelir sa mère dans l'église, sans préjudice au droit et aux intérêts d'Arnaud du Domec... Cet épisode apporte également la confirmation que, dans ce très petit village, il existait déjà deux notables partageant plus ou moins difficilement, comme on vient de le voir, la responsabilité de la gestion de l'église, alors consacrée à Saint Pierre.

A partir du début du XVIème siècle nos connaissances sur l'histoire propre de Saint Abit vont considérablement s'enrichir par le fait, surtout, des actes notariés et des registres paroissiaux conservés aux archives départementales des Pyrénées Atlantiques, même s'il y a quelques périodes pour lesquelles, à la suite d'un incendie, nous restons privés de tout document original.

(Bien sûr ce XVIème siècle voit le Béarn devenir un bastion du Calvinisme, sous l'impulsion et la détermination farouche de Jeanne d'Albret, épouse d'Antoine de Bourbon, fille de Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, épouse d'HenriIII d'Albret et surtout mère d'HenriIII de Navarre, futur HenriIV, roi de France et de Navarre.)

Les historiens se posent toujours la question de savoir si, aux XIVème et XVème siècles, il y avait deux Abbayes Laïques à Saint Abit ?

- Le dénombrement des maisons de 1385 ne mentionne que l'Ostau Labadie Domenger.

- L'affaire de la sépulture de l'Abbesse Margalide de Saint Abit, dans l'église, souhaitée par son fils Bernard, Abbé Laïc et contestée par Arnaud du Domec du dit village, au tout début du XVIème siècle, en apporte la preuve.

A partir du XVIème Siècle et ce, jusqu'à la Révolution de 1789, il y eut bien, deux, voire trois Abbayes Laïques à Saint Abit :

- les mentions suivantes ont été employées pour le serment de fidélité devant Jacques de Foix, lieutenant général dans la maison épiscopale de Lescar, le 31 Janvier 1538 :

- "Les gentilshommes dépendant du Bailliage de Pau :

- ...

- la seigneurie de l'Abadie de Saint Abit;

- l'Ostau de Pe de Saint Abit qui est aussi bien "Abbadie".

- ..."

Plus tard, au XVIIème siècle, une délibération des États de 1675 dit que la Seigneurie de Saint Abit est partagée entre trois possesseurs, dont deux Abbés. Paul Raymond dans son catalogue des maisons nobles dit qu'il y a deux Abbayes Laïques à Saint Abit. Mais le Seigneur de Peyré, en 1675, dans le recensement de

ses biens, ne fait état que de sa seule Abbaye Laïque. On ne trouve trace d'aucune autre Abbaye Laïque à cette époque. Ce que semble confirmer Henri de Livron d'Espalungue qui, dénombrant ses propres biens, le 7 Février 1675, ne parle pas de la possession d'une Abbaye Laïque. Seul le jugement de vérification fait mention de la possession, par lui, de la dîme. Plus tard encore, au XVIIIème siècle, l'abbé Bonnecase dit, en 1772, que le Seigneur de Peyré et le Sieur de Livron, son gendre, sont Abbés Laïcs de Saint Abit. Ce sont eux qui nomment alternativement le curé. Il dit par ailleurs qu'ils sont co-patrons et Abbés Laïcs mais que depuis 1769 ces maisons sont unies par mariage.

Après cette longue mais nécessaire parenthèse sur le nombre des Abbayes Laïques ayant existé à Saint Abit au cours des siècles passés, reprenons le fil chronologique des événements qui ont marqué ce village à partir des années 1500. Ce XVIème siècle est riche en bouleversements dans la possession des dîmes et des titres; les titres s'achetant avec la dîme. Ceci permet, dans un même village et c'est le cas à Saint Abit, de voir apparaître un ou deux, voire trois Abbés Laïcs et, en plus, des personnages autorisés à porter le titre de DOMEC, c'est-à-dire SEIGNEUR (en fait tout simplement propriétaire). Plusieurs titres peuvent se cumuler, par exemple : Seigneur du Domec de Saint Abit; le Domec désignant alors la propriété conférant le titre de Domec.

1° LA MAISON NOBLE DU DOMEK DE SAINT ABIT.

Racine de la Co-Seigneurie DE PEYRE.

Noble ARNAUD , Seigneur du Domec de SAINT ABIT, dont on ignore sa date exacte de naissance, fait son testament le 22 Octobre 1517. Il lègue une grande partie de ses biens à son épouse Johaneta et ordonne que cette dernière reste dans sa maison avec son héritier. Si, pour une raison ou une autre cette cohabitation s'avérait impossible, il lui serait attribués : 14 "quintaux" de froment, 120 de seigle, 2 barriques de vin et un porc...

Ce sont les descendants de cet ARNAUD qui vont assurer la longue succession des Abbés Laïcs de Saint Abit, jusqu'en 1761.

...Lui succède :

Noble BERTRAND , Seigneur du Domec de Saint Abit, dont on ignore également la date de sa naissance et surtout celle de sa mort, alors qu'il est encore jeune. Marié à Cathaline de Nousty, fille de l'Abbadie de Nousty, il n'a qu'un fils, qui va lui succéder. Par testament il désigne son épouse comme seule héritière. Cette dernière dans son propre testament qu'elle rédigera le 16 Novembre 1569, elle déclare que pour vivre elle a dû emprunter de l'argent, du froment et du

seigle, mais que son neveu, Jehan de Doumy lui doit un barrique de vin qu'il devra restituer à son fils.

...Lui succède :

Noble BERNARD , Seigneur du Domec de Saint Abit et de la seigneurie de Saint Abit en sa partie. Il est appelé également simplement Bernard de Saint Abit . Il prête serment devant Jacques de Foix en 1538, en tant que Seigneur de Saint Abit. A l'occasion de cette cérémonie d'allégeance, il dénombre les biens attachés à sa Seigneurie, parmi lesquels il déclare qu'il possède une maison noble, appelée "Maison du Domec" et entourée de dépendances, jardins, champs, prairies et bois... Bien qu'aucune description du corps de logis ne soit faites dans cette énumération, tout porte à croire que, déjà à cette époque, des modifications importantes avaient été apportées à la construction quasi féodale d'Arnaud Guilhem, datant de la fin du XIVème siècle. Une tour massive, sans ouverture donnant sur l'extérieur hormis une porte, à partie supérieure ogivale, donnant à l'est et d'étroites meurtrières ou archères. L'édifice, dont la hauteur devait comprendre 3 niveaux, ne possédait pas d'escalier intérieur. L'accès aux différents étages devait se faire à l'aide d'échelles de "meunier" et le dernier niveau devait être constitué d'une terrasse cernée de créneaux, peut-être eux mêmes bardés de hourds. Les nécessités d'avoir à se protéger contre les brigands et les bandes armées de "routiers" étant moins

impérieuses, cette modeste forteresse fut transformée en un logis plus confortable par l'adossement, au sud, d'une tour de forme carrée à sa base, à l'intérieur de laquelle fut construit un escalier en pierre, à deux volées droites, entre chaque étage. les épais murs furent percées de fenêtres à meneaux...

Bernard est marié, comme son père, à une de Nousty, Catherine, peut-être une cousine par sa mère. De cette union naquirent six fils et une fille.

En 1547, il achète la moitié de la dîme d'Arros.

Le 20 Janvier 1549, il vend avec sa femme la grosse dîme de Saint Abit et une autre dîme au terroir des Couts, à Jean de Forsans, jurat de Bordère.

Il fit son testament à Saint Abit le 28 Mai 1552. Dans cet acte il désigne comme héritier universel son fils aîné, Noble François, du Domec de Saint Abit, ou à défaut, Johan, son deuxième fils. Il meurt en 1559. Mais, contrairement aux dispositions testamentaires du défunt, c'est Bernard, le troisième ou quatrième fils de Bernard qui assure la succession, sans que l'on sache le pourquoi de cette entorse au testament. Mais, sans doute sur contestation de Jean (Johan), héritier désigné à la suite du décès de François, le 5 Mai 1559, une sentence de la Lieutenance Générale réunie à Nay, rétablit Jean dans ses droits sur le Domec de Saint Abit.

Un recensement général des "feux" ou foyers de Saint Abit eut lieu en 1553. 56 foyers ont alors été recensés,

soit 30 de plus qu'en 1385, lors du recensement ordonné par Gaston Fébus. Avec une moyenne de 4 personnes par foyer, la population du village d'alors peut être estimée à 230 habitants :

Les foyers Labarrère; Claverie; Camy; Cambel; Capdebielle; Estirou-dessus; Estirou-debat; Casamajor; au Berger; saint Julia; A la Codure; Bonnecaze; Luquet; Tornapique; Laborde; Souberbielle; Cazenave; Bernadete; Médebielle; Vignau; Sansans; Dabancens; Riucaut; Lostalot; Masounabe; Horcade; Cazarrer; Amadinou; Maugouber; Coayrehourq; Sallanaa; Lestrem; Casaban; Monaix; Morlanne; Fortis; Embies; Horie; Bounemazou; Domenjuque; Cassou de Salle; Campaner; Casaux; Lamothe; Horgue; Cassou; Mibielle; Nogues; Lanne; Bailabedda; Gomer; Carrère; Casayus; La maison de Labat; La maison noble deu Domecq.

JEAN, Seigneur du Domec de Saint Abit, en tant que deuxième fils de Bernard, prend en main les affaire du Domec. Pas pour longtemps car dès 1566, Jeanne d'Albret, mère du futur HenriIV, encouragée à adhérer au protestantisme par sa mère Marguerite d'Angoulême, sœur de FrançoisIer, n'eut de cesse que d'imposer le Calvinisme en Béarn. Convaincus que cette adhésion serait une forme de résistance à l'expansionnisme de la royauté française, catholique, en direction du Béarn, les États, dans la majorité de ses membres, adoptèrent cette stratégie. Ainsi par

ordonnances, en 1566, les prêtres catholiques furent interdits de toute manifestation et de toute prédication en dehors des églises. Les ordonnances de 1571 firent du calvinisme la religion officielle du Béarn. Le catholicisme ne fut même plus toléré.

Bon catholique, Jean est proscrit, ses biens sont saisis par ordre de Jeanne d'Albret en Septembre-Octobre 1569. Même son père, Bernard, pourtant décédé est proscrit à titre posthume et ne sera pas amnistié lors du pardon général de 1599. L'église Saint Pierre de Saint Abit est fermée et désaffectée.

Lors du rétablissement du culte catholique en Béarn autorisé par l'Edit de Fontainebleau, signé par Henri IV, Jean de Saint Abit retrouve ses biens et prérogatives. L'église fermée depuis 30 ans fut l'objet de restaurations et d'un agrandissement par adjonction de "bas côtés" à la nef centrale. Sans doute, mais ce n'est là qu'une hypothèse, cette église jusque là dédiée à Saint Pierre, fut consacrée à Saint Jean Baptiste, saint patron de son restaurateur, lors de sa réouverture au culte.

JEAN DE SAINT-ABIT aura attendu 1599 pour se marier. Il épouse le 20 Février, Madeleine de Bensin. A cette occasion, il est assisté de Johan de Domy, Seigneur de Saint Abit, son cousin et de Pierre de Biron, Baron d'Arros. Dans cet acte il est appelé Johan de Domec de Saint Abit. Madeleine de Bensin est la fille de François de Bensin, Seigneur de Lacadre et Labeyrie

et de Jeanne de Salle. Jean de Saint Abit est conseillé au Conseil Souverain des États de Béarn. Devenu veuf, il épouse en seconde noce, le 2 Avril 1615, Bernaute de Borden, dite de Salus. De ce mariage naquit Raymond :

Noble RAYMOND de Saint Abit, Seigneur en partie du lieu. Il est relaté dans les documents disponibles qu'il épouse en première noce Marie d'Ossau, dont il a une fille, Anne et en seconde noce, le 2 Avril 1645, Demoiselle Marie de Gontaut Biron, veuve de Noble Jean de Peyré. Le marié est assisté de Noble Jean de Saint Abit, son père; la mariée, de Noble Antoine de Peyré, son fils et de Noble Antoine de Gontaut Biron, son frère.

Raymond de Saint Abit est reçu aux États de Béarn, le 2 Septembre 1652, pour la Seigneurie de Saint ABIT en qualité de successeur du défunt Seigneur de Saint Abit, son père. De son premier mariage était donc née ANNE de Saint Abit, son héritière qui va être à l'origine de la longue succession des de Peyré, Abbés Laïques de Saint Abit, à partir du décès de son père...

2° LA CO-SEIGNEURIE DE DOUMY.

Racine de la Co-Seigneurie de LIVRON.

A la fin du XVème siècle, les documents disponibles font état d'un certain Sir Peyrat, mari de Margalide

d'Abbadie, Abbessse de Saint Abit, dont le fils, on s'en souvient, souhaitant inhumer sa mère dans l'église s'était heurté au refus de d'Arnaud du Domec de Saint Abit. Ce fils, Noble Homme Bernard, Seigneur de l'Abbadie de Saint Abit, est marié à Arnaudine, dame propriétaire de l'Abbadie d'Arros. Leur fils :

Bernard de Doumy , prête serment le 30 Janvier 1538, au château de Pau, devant Jacques de Foix. Sa mère lui avait fait don d'une maison, sise à Saint Faust, en 1529 et elle lui vendit la moitié de la dîme d'Arros, en 1547. Celui-ci revendit le Quart de cette même dîme pour 15 écus en 1557.

Il ne faut pas le confondre avec Bernard du Domec de Saint Abit, précédemment cité. Ils sont Seigneurs parallèlement de la co-Seigneurie dite "de Peyré", mais dans la succession des Seigneurs de Saint Abit, il est aujourd'hui impossible de les situer exactement.

Noble Jean de Doumy , Seigneur en partie de Saint Abit et Abbé d'Arros. Il est conseiller au Conseil Souverain Il épouse, suivant contrat du 28 Août 1588, Demoiselle Jeanne d'Incamps. Il assiste Jean du Domec de Saint Abit, en sa partie, son cousin, lors de son mariage avec Madeleine de Bensin, le 20 Février 1599.

Lorsque parut l'Édit de rétablissement de l'exercice de la religion catholique en Béarn et de la main levée des biens ecclésiastiques en 1618 (LouisXIII), le Conseil souverain de Pau rendit un arrêt, le 5 Octobre de la

même année, rejetant l'Édit royal... Jean de Doumy était au nombre des conseillers (la majorité) qui, rejetant l'exécution de l'Edit, se rangeaient aux termes de l'arrêt présentant des remontrances et étaient opposés à toute poursuite contre les députés de l'assemblée protestante tenue illégalement à Orthez et qui avaient déclaré "qu'il valait mieux mourir que d'accepter l'Édit".

Du mariage de Jean de Doumy et de Jeanne d'Incamps naquit Marie de Doumy, alias de Saint Abit. Elle épouse, à Saint Abit, suivant contrat du 9 Septembre 1611 :

Henry d'Espalungue , Sieur de Rague, Seigneur d'Espalungue et des Abbayes de Laruns. Il était le fils de Jean de Rague Labadie, Seigneur d'Espalungue et des Abbayes de Laruns. Henry d'Espalungue vivait encore le 18 Janvier 1665.

De ce mariage naquit : Anne de Rague d'Espalungue , héritière, mariée suivant contrat du 11 Février 1640 à Maître Raymond d'Abbadie de Livron , conseiller au Parlement. Il était le petit fils de Jean d'Abbadie de Livron. Anne de Rague reçoit à la faveur de son mariage, jouissance de la Seigneurie de Saint Abit, en partie.

Raymond de Livron était catholique. En 1654 il désigna par testament, Henri d'Abbadie de Livron , son fils aîné comme héritier.

3° Les de VIGER, une brève présence.

ISABELLE, la seule fille de Bernard de Saint Abit, épouse Bernard de VIGER (ou Vigier, ou Biger, ou Viguier, les quatre orthographes ont été utilisées).

Le 1er Octobre 1559, il est signé un acte de mariage entre la maison seigneuriale du Domec de Saint Abit : Noble Catheline de Nosty, veuve de Noble Bernard et Noble Johan de Saint Abit, Seigneur de la maison de Gentillesse du Domec du lieu de Saint Abit, d'une part et Noble Bernard de Casassos, Abbé de l'Abbadie de Viger, dans le comté de Bigorre, d'autre part, par lequel les nobles Catheline et Johan de Saint Abit, mère et fils, Seigneur de la maison et seigneurie et gentillesse du Domec, promettent de donner pour épouse, Ysabet, leur fille et sœur à Bernard de Casassos (Casassus), Abbé de l'Abbadie de Viger et celui-ci promet, de son côté de la prendre pour épouse.

En 1578, Bernard de Viger est désigné comme Abbé Laïc de Saint Abit et il en porte le titre. Le 4 Août 1588, il est témoin à la sentence arbitrale entre les Comtes d'Asson et d'Estrême de Sales en Lavedan, touchant la montagne. Bernard de Vigier et Isabelle de Saint Abit sont dits Seigneurs de Saint Abit dans une transaction qu'ils passent avec Jeanne de Doumy, dite Abbessse Laïque de Saint Abit en 1585.

En 1559, Isabelle, la seule fille de Bernard de Saint Abit et la sœur de Jean, Seigneur du Domec de Saint Abit, épouse Bernard de Viger. Bernard et Isabelle sont

aits Seigneurs de Saint Abit en 1586. De cette union naquit Jean de Viger. Il est l'héritier des titres et prérogatives de ses parents.

Le 18 Mars 1608, pour des raisons ignorées, mais peut-être d'ordre religieux, un duel va l'opposer au Baron d'ARROS, Pierre de Biron. (Jean de Viger était catholique, Pierre de Biron protestant). C'est Jacques de Caumont, duc de La Force, qui, dans une lettre à son ami Lamenie, raconte le déroulement du combat :

"Le Baron d'Arros fit appeler fort légèrement, par un billet, le Seigneur de Saint Abit, dit Vigier.

A l'heure venue, ils se rendirent tous les deux sur le champ.

D'abord Monsieur d'Arros lui donna deux grandes estocades : l'une à travers le corps, l'autre au visage. Au troisième assaut, le Baron d'Arros tomba et son épée lui sauta des mains. Il ne cessa de faire tous ses efforts pour le pouvoir rejoindre, lui sauter au collet et ramasser son épée. Mais son adversaire qui ne perdait pas de temps, l'en empêchait et le blessa en plusieurs endroits de fort petites blessures et le conviait toujours à demander courtoisie. Enfin Vigier, se sentant faible par le sang perdu, alla lever les armes de Monsieur d'Arros et, étant monté à cheval, se retira. Cet affrontement en est resté là"

Catholique fervent, il favorisa le rétablissement du culte en Béarn dans les premières années du XVIIème siècle. Lorsqu'en Juillet 1616, l'archevêque d'Auch, Léonard de Trappes, vint en dévotion à Betharam, il passa par

Saint Pé. Dans cette dernière localité Viger vint le trouver, le pressant de venir visiter les catholiques de Nay. L'archevêque partit en procession pour Betharam où il consacra ce lieu. Il alla ensuite coucher à Nay. Là les catholiques s'y livrèrent à des manifestations. Aucun trouble cependant ne se produisit, l'archevêque continua à promener ostensiblement devant lui sa croix épiscopale dans son voyage de retour.

En 1611, il est répertorié comme Seigneur de Saint Abit. En 1617, il vend la dîme de Saint Abit, le quart de celle de Bourdette et le quart de celle de Pardies à Jean de Viron de Nay. Il meurt en 1639.

Lui succède son fils, Ramon de Viger. A partir de là se produit une certaine confusion entre les deux lignées des de Doumy et des de Viger dont les derniers représentants sont prénommés Jean, pour les pères et Raymond ou Ramon, pour les fils. La plupart des actes donne la lignée de Doumy comme étant à l'origine de la Co-Seigneurie de Peyré, par le mariage d'Anne, fille héritière de Raymond de Saint Abit avec Antoine de Peyré en 1645. Paradoxalement, dans la généalogie de la famille de Livron qui, par mariage avec une de Peyré en 1769, deviendra héritière de la Co-Seigneurie de Peyré, Anne est donnée comme la fille de Ramon de Viger. A notre avis la transmission de la succession de la Co-Seigneurie de Doumy par le biais de Ramon de Viger est peu plausible, ce dernier disparaissant de Saint Abit après la vente des ultimes et dernières dîmes héritées de son père.

4° LA CO-SEIGNEURIE des SEIGNEURS et BARONS d'ARROS à SAINT ABIT.

Les Seigneurs et Barons d'Arros ont possédé une Co-Seigneurie à Saint Abit avant 1538.

Noble Jean d'ARROS, était le fils d'Arnaud d'Arros, écuyer d'Henri II, roi de Navarre, qui combattit à ses côtés le 24 février 1525 à la bataille de Pavie et qui fut fait prisonnier avec lui.

Le 29 Janvier, Jean d'Arros fournit, devant Jacques de Foix, Lieutenant Général en Béarn et Navarre, du Roi de Navarre, le dénombrement de la terre, Seigneurie et Baronnie d'Arros où il déclare les biens et droits qu'il possède à Saint Abit :

- des terres et bois où il a droit de cultiver et d'y récolter ce qu'il lui plaît et de saisir les bestiaux qui y sont trouvés paître sans sa permission;

- les habitants de Saint Abit, de Baliros et de Pardies prétendent avoir un droit de pacage sur ces terres (?) et lorsque le Baron d'Arros est absent, ils peuvent "taxer" les bestiaux étrangers qui y paissent sans permission, mais doivent reverser au Seigneur la moitié de la "taxe";

- il est Seigneur de 16 maisons à Saint Abit dont les maîtres sont ses soumis et lui doivent serment de fidélité; (Ces 16 maisons sont nominativement celles des familles : Claverie, Bernadete, Médebielle, Sansans, Dabancens, Lostalot, Horcade, Cazarrer, Embiès,

Nogues, Bailabedda, Casayus, Belloc, Placence et Anicau.)

- il a droit de faire tenir Cour, par ses jurats d'Arros sur la voie publique de Saint Abit, pour y passer tout acte de justice;**
- ses soumis de Saint Abit sont tenus d'aller moudre au moulin d'Arros;**
- ses soumis de Saint Abit lui doivent réparation de ses maisons et moulins et lui doivent des corvées;**
- il a sur eux droit d'arrêt, d'internement, de fers lorsqu'ils sont délinquants;**
- il a droit, suivant la coutume, de lever sur ses soumis de Saint Abit, Pardies et Baliros, les impôts qui lui sont dus à Noël;**

De son épouse Catherine de Louvie il a plusieurs enfants parmi lesquels Bernard, l'aîné, lui succède :

Bernard d'Arros , "champion de la Réforme", Lieutenant Général en Béarn de Jeanne d'Albret.

Il épousa le 18 juin 1547, Demoiselle Gabrielle de Lordat et le 21 Avril 1565, Demoiselle Françoise d'Espagne, Dame de Lissac. Bernard d'Arros meurt en 1579, ayant survécu à deux de ses enfants. La branche aînée des Arros disparaît avec Elisabeth d'Arros sa petite fille. Le titre de Baron d'Arros échappe à cette famille dont la seule branche cadette assure la descendance. (À partir de 1703 la famille d'Arros habita Metz).

Bernard d'Arros fut un des fidèles lieutenants de

Jeanne d'Albret, lors de l'instauration "musclée" du Calvinisme en Béarn, à partir de 1568 :

C'est en 1569 qu'Antoine de Lomagne, vicomte de Terride, à la tête d'une armée française, se rend maître de la Navarre et du Béarn, avec l'appui de quelques nobles restés catholiques. La moitié des membres du Conseil des États se déclare même en faveur de la reconnaissance de la souveraineté du roi de France sur le Béarn. Terride conduit une répression sanglante se traduisant par des viols, des pillages, des incendies et des destructions sauvages. Il rase Nay et massacre sa population. Pau se rend et ses habitants subissent des représailles et des condamnations à mort sont prononcées. Les États convoqués illégalement sont épurés et rétablissent le Catholicisme.

Après la reddition d'Orthez, Bernard d'Arros s'enferme dans Navarrenx avec 500 soldats et 25 Pasteurs.

La réplique de Jeanne d'Albret ne se fait pas attendre. Avec 5.000 hommes, le Comte de Montgomméry libère Navarrenx, le 9 Août, puis Pau et Orthez. Il fait prisonnier de Terride et fait pendre le chanoine de Lescar. Les églises et les couvents sont saccagés et pillés.

Le 28 Septembre, le Calvinisme est restauré, les célébrations du culte catholique interdites et les biens du clergé saisis. Toutefois les "Patrons Laïcs" et les détenteurs des dîmes sont maintenus dans leurs droits. Le 28 Janvier 1571, une ordonnance des Lieutenants de la Reine, Bernard d'Arros et Guillaume

de Montamat, rétablit le Calvinisme comme religion officielle. Toutefois sur les 4.000 bannis officiellement désignés, il n'y en eut effectivement que 80. Pour les Catholiques c'est la conversion ou le départ. Mais là encore il n'y eut aucun bannissement pour non conversion.

Jeanne d'Albret meurt le 9 Juin 1572, à quelques semaines du mariage de son fils avec Marguerite de Valois (18 Août) et de la Saint Barthélémy (24 Août). Le 16 Octobre Henri signe un décret de rétablissement du catholicisme en Béarn, mais Bernard d'Arros, devenu Lieutenant Général pour l'application des ordonnances ecclésiastiques de 1571, ne met aucun empressement à l'appliquer.

Pendant toute cette période, Bernard d'Arros est toujours Co-Seigneur de Saint Abit avec une quinzaine de maisons qui lui sont soumises. Il n'eut probablement pas eu beaucoup de mal pour que tous ses assujettis se convertissent au Calvinisme. D'ailleurs, il est avéré qu'en 1772, toute la paroisse de Saint Abit devint protestante. A l'exception, toutefois des Co-Seigneurs. A Arros, il va de soi que tous les habitants y compris le curé de la paroisse devinrent calvinistes.

Après 1538, les Barons d'Arros ne dénombrent plus leurs biens et droits à Saint Abit.

En 1589, Elisabeth d'Arros, petite fille héritière de Bernard d'Arros, épouse Pierre de Gontaut-Biron, Baron de Salignac. (C'est ce Pierre de Gontaut-Biron

qui se battit en duel, le 18 Mars 1608, contre Jean de Viger de Saint Abit). De ce mariage naissent 2 fils et 3 filles. L'une des trois filles, Marie, épouse le 5 Décembre 1614 à Navarrenx, Noble Jean de Peyrer d'Oloron, fils de Guillaume de Peyrer, bourgeois d'Oloron et de Marguerite de Domecq. Devenue veuve, Marie de Gontaut-Biron se remarie avec Noble Raymond de Saint Abit.

Le fils aîné de Pierre de Gontaut-Biron, Jacques, épouse à Toulouse le 29 Décembre 1611, Paule de Voisins. Leur deuxième fils, Jacques, Baron d'Arros, succéda à son père vers 1650. Il épousa Catherine de Marca, seconde fille de l'historien Pierre de Marca. Le 8 Mai 1662 la Baronnie d'Arros fut saisie, pour raison de dettes et les Gontaut-Biron perdirent le titre de Baron d'Arros. La baronnie fut vendue aux enchères publiques et fut adjugée pour la somme de 25.000 Livres, réduites à 22.065 Livres, 12 Sols et 8 Deniers à Daniel d'Espalungue, le 19 Septembre 1671.

5° SIMPLIFICATIONS SUCCESSORALES À PARTIR DU MILIEU DU XVIIème SIECLE JUSQU'À 1769.

À partir du milieu du XVIIème siècle, trois Co-Seigneurs vont se partager les dîmes et les terres de Saint Abit :

- les de Peyré qui habitent dans le logis de l'abbaye

laïque, fondée en 1373 par Arnaud Guilhem de Saint Abit;

- les d'Abbadie de Livron qui habitent un petit château construit probablement au XVIème siècle par les de Doumy, sis en face de l'église Saint Jean;

- les Barons d'Arros, les d'Espalungue se maintiennent jusqu'à la Révolution de 1789. Ils habitent le château d'Arros.

La CO-SEIGNEURIE de PEYRE :

Anne de Saint Abit, fille du premier mariage de Noble Raymond de Saint Abit, épouse par acte du 2 Avril 1645, à Nay, Noble Antoine de Peyré. Ce dernier est Seigneur de saint Abit et également Seigneur de Latré de Laruns et des maisons de Salies.

Aux origines de la famille de Peyré on peut placer le Seigneur Bertrand du Peyrer, *"natif marchand, voisin et habitant d'Oloron"* qui fit son testament, le 17 Juin 1573, dans la maison de Florence de cette ville. Par cet acte, il institua pour héritier Guilhem, son fils aîné; régla les légitimes de ses autres enfants... D'un premier mariage, il avait eu trois enfants, dont Guilhem, l'aîné, son héritier et il en eut deux autres d'un second mariage.

Honorable Homme le Seigneur Guilhem du Peyrer, bourgeois et marchand d'Oloron, fut jurat d'Oloron en 1590. Il mourut avant le 19 Juillet 1609, laissant de son mariage avec Marguerite de Domecq : Jean de Peyrer et une fille Bertrane. Noble Jean de Peyrer

épouse le 5 Décembre 1614, à Navarrenx, Marie de Gontaut-Biron d'Arros, seconde fille de messire Pierre de Gontaut-Biron, Seigneur et Baron d'Arros. Jean de Peyrer mourut avant le 2 Avril 1645, date à laquelle sa veuve épousa en secondes noces, noble Raymond de Saint Abit. Il laissa, entre autres enfants : Antoine de Peyré et Elisou de Peyré.

Noble Antoine de Peyré,ler du nom, Seigneur de Saint Abit et des Maisons de Salies et de Latré Laruns, avait déjà acheté dès 1640, de Noble Raymond de Saint Abit, la moitié de la grosse dîme de Pardies. Il est admis aux États de Béarn, le 13 Juin 1659, comme Seigneur du Domecq de Saint Abit. Il prête hommage pour la terre de Saint Abit, le 13 Juin 1666. Il fut élu syndic d'épée de cette province pour trois ans, par délibération du 19 Novembre 1671 et reçu dans ses fonctions, le 26 Août 1675. Il est qualifié "noble Antoine de Peyré, Seigneur de Saint Abit en sa partie, capitaine dans les bandes béarnaises et commandant dans la vallée d'Ossau", dans le dénombrement qu'il présenta, le 20 Avril 1675, pour la terre et Seigneurie de Saint Abit, qui appartenait à damoiselle Anne de Saint Abit, sa femme, fille et héritière de Noble Raymond de Saint Abit et pour les maison et jardin nobles de Latré de Laruns. Il est Seigneur de l'Abbaye de Saint Abit et, en cette qualité, il a droit de présentation aux États comme détenteur de la dite Abbaye. Il possède les trois quarts de la dîme de Saint Abit. Il possède également le droit de percevoir la moitié de la grosse dîme de Pardies qu'il a achetée le

16 Février 1640 à son défunt beau-père. Il possède encore un quart et demi de la dîme de Bourdette. Dans le même dénombrement de ses biens du 20 Avril 1675, Antoine de Peyré situe de façon claire le lieu de son domicile :

"J'ai une maison noble à Saint Abit, entourée d'un petit fossé et appelée Maison du Domecq avec droit d'entrée aux États. En laquelle maison il y a jardin, basse-cour et pigeonnier, granges, verger à fruits et un petit bosquet de bois, le tout dans un enclos fermé de murailles contenant 6 arpents de terre. Confronte la maison et l'enclos - d'ouest avec les maisons et jardins de Carrère et de Goumes, - d'occident avec le ruisseau Luz, - de midi avec l'église paroissiale appelée Saint Jean et - du septentrion avec une rue publique". **(On aura reconnu dans cette description la situation actuelle de la demeure restaurée à partir des vestiges de l'Abbaye Laïque fondée, au XIVème siècle, par Arnaud Guilhem de Saint Avit).**

De son union avec Anne de Saint Abit naissent plusieurs enfants, dont Joseph qui lui succède à sa mort en 1680.

Noble Joseph de Peyré, Seigneur en partie de Saint Abit, fut reçu aux États de Béarn, le 7 Septembre 1680, en qualité de Seigneur de la maison noble du Domecq de Saint Abit, dont son père et sa mère lui avaient fait donation par acte du 1er Septembre 1680. Il épousa avant le 12 Avril 1693, demoiselle Marie de Bordères, fille de noble David de Bordères, d'Oloron, Seigneur de

Lamothe et de Mazères, doyen des conseillers du Parlement de Navarre et de dame Magdeleine de Cachalon. De cette union naquirent : Antoine de Peyré qui va hériter de ses parents, Jean-David de Peyré, chevalier de Saint Abit, décédé à Mazères, le 2 Mars 1760, à l'âge de 80 ans environ et Marie de Peyré, épouse de noble Jean-Pierre de Curtan.

Noble Antoine de Peyré, 2ème du nom, Seigneur de Saint Abit, en partie et de Mazères. Il est reçu aux États de Béarn le 17 Septembre 1709, pour le fief de Saint Abit dont son père lui avait fait donation. Reçu voisin de Pau, le 4 Juin 1729, en sa qualité, de fils d'une héritière de voisin, il fut élu premier jurat de cette ville, le 8 Juin 1729 et exerça ces fonctions jusqu'au 1er Octobre 1733. Il fut membre de la commission de vérification des comptes du trésorier du Béarn en 1751. Il fut marié avec Suzanne de Hïton qui décéda, à Saint Abit, le 13 Février 1725, à l'âge de 26 ans. De cette union naquirent : Joseph-Daniel et Marie-Jeanne, née à Saint Abit le 16 Février 1724.

Antoine de Peyré mourut à Pau le 16 Août 1758, à l'âge de 75 ans et fut enterré dans l'église de Saint Abit le 17 du même mois. C'est son fils Joseph-Daniel de Peyré qui lui succéda.

Noble Joseph-Daniel de Peyré, Seigneur de Saint Abit, du domecq de Saint Abit et de Mazères, né le 12 Février 1725, reçut de son père donation de la maison noble du domecq de Saint Abit, par acte du 10 Mai 1744. Il

est reçu aux États pour cette maison noble le 20 Mai 1744. Il remplit les fonctions de premier jurat de la ville de Pau, du 8 Juin 1753 au 8 Juin 1755. Il épousa demoiselle Magdeleine de Boeil, fille de noble Jean-Louis de Boeil, Seigneur et Baron de Boeil et de dame Catherine-Angélique Bénâtre (ou Bésiade) d'Avaray, tous habitants de Pau. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par le Sieur Pierre de Bétouzet, curé de Baliros. De cette union naquirent :

- Jean-Henry de Peyré, né et baptisé à Pau, le 26 Avril 1761. Il mourut sans postérité.

- Angélique-Magdeleine-Sophie de Peyré, née le 26 Avril 1751 à Pau. Elle fut baptisée le lendemain.

Héritière de sa maison, elle épousa, le 13 Février 1770, à Pau, messire Alexis d'Abbadie de Livron, Seigneur d'Espalungue, de Saint Abit, de Laruns et d'Arros. Emprisonnée sous la Terreur, elle mourut à Pau le 25 Brumaire an XIV (16 Novembre 1805), à l'âge de 54 ans.

- Marie-Victoire de Peyré, née et baptisée à Pau, le 3 Avril 1743. Elle épousa, le 13 Décembre 1781, Pierre Antoine-Marcelin de Florence-Sassus, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et gouverneur de la ville d'Oloron. Elle mourut à Pau, le 7 Juillet 1816, à l'âge de 63 ans.

LA CO-SEIGNEURIE d'ABBADIE de LIVRON.

Du mariage de Marie de Doumy avec Henry d'Espalungue, en 1611(?) naquit Anne de Rague d'Espalungue, héritière de la Seigneurie, en sa partie, de Saint Abit, qu'elle apporte à Raymond d'Abbadie de Livron, dans sa corbeille de mariée le 11 Février 1640.

Raymond d'Abbadie de Livron est le petit fils de Jean d'Abbadie de Livron. Il n'a pratiquement exercé aucun pouvoir sur la Seigneurie en partie de Saint Abit, son beau-père, Henry d'Espalungue, ayant vécu jusqu'en 1665, au moins. De plus devenu catholique vers 1654, il désigne, comme héritier, son fils aîné :

Henri d'Abbadie de Livron. Il était Abbé Laïc d'Arros, titre que sa mère lui avait transmis le 13 Mai 1664. Il prêta hommage pour la terre de Saint Abit, en sa partie, le 22 Mars 1666. Il avait droit d'entrée aux États en tant que Seigneur de la Seigneurie. Il épousa, le 18 Janvier 1665, Isabeau de Lateulade, de Laas qui vivait encore, veuve le 29 Mars 1700.

Il dénombre le 7 Février 1675 pour la maison, terre et Seigneurie de Saint Abit, en sa partie :

- il a en sa partie justice moyenne et basse, et pouvoir de créer et destituer, comme bon lui semble, les jurats et les bayles.**
- il perçoit annuellement argent et productions de 21**

maisons qui sont de sa juridiction et sur 16 autres qui ne sont pas de sa juridiction mais y possèdent des terres.

- il possède 6 pièces de terre de superficie totale de 63 arpents dont le terrement de 14 arpents et demi, à petite perche, en un seul tenant, sur lequel est bâti le château et maison seigneuriale, basse-cour, granges, jardin, bois et pré appelé : *la Coudure*. (Dans la description qui est faite ici par Henri d'Abbadie de Livron, du château et maison seigneuriale, on aura reconnu le Petit château actuel, sis à Saint Abit, rue de l'Eglise face à l'église. La construction de cette demeure doit se situer aux alentours du début du XVIème siècle)
- il possède un moulin sur le Luz, avec droit de banalité sur tous les tenanciers qui sont dans sa Seigneurie. - Il perçoit la dîme.

- il paye annuellement à l'évêque de Lescar, 15 Francs bordelais de 15 sols pièce ...

(Il apposa sur ce dénombrement le sceau suivant :écu écartelé : 1 et 4 à la roue surmontée de 2 tours crénelées, 2 à une main supportant un faucon, 3 Navarre, (timbré d'un heaume de face à lambrequins).

Sur son dénombrement de la Seigneurie d'Espalungue, la même année, il avait apposé le sceau suivant écu à un arbre accompagné de 2 lions contre rampant au pied (timbré d'un heaume à lambrequins).

Son successeur fut son frère :

Charles d'Abbadie de Livron , Seigneur d'Espalungue, des Abbayes de Laruns, de Saint Abit, en sa partie et

Abbé Laïc d'Arros. Il fut reçu aux États le 3 Septembre 1673. Il épousa suivant contrat de mariage du 5 Février 1692 Marie de Camanère, fille de sire Antoine de Camanère, conseiller au Parlement. (Mariage catholique).

Il est blasonné à l'armorial de 1696 :écu écartelé, au premier d'azur à 3 étoiles d'or, 2 et 1, au second d'argent à 2 lévriers de gueule courans l'un sur l'autre, au 3ème de gueule à une tour penchants d'argent massonnée de sable, à dextre d'un lion contourné d'argent, appuyant ses deux pattes contre la tour, comme pour la soutenir et au 4ème d'azur à 2 lions affrontés d'or.

Il mourut à Pau le 8 Août 1703. Son successeur fut son fils :

Pierre d'Abbadie de Livron , Seigneur d'Espalungue. Il fut conseiller au Parlement et mourut sans postérité en 1745. Il fit don de la Seigneurie, en partie de Saint Abit, à son frère, par acte du 16 Août 1723.

Alexis d'ABBADIE de Livron d'Espalungue, ler du nom. Il naquit en 1699 et succéda à son frère Pierre, avant la mort de ce dernier, dès 1723. Conseiller au parlement, il était appelé "*Chevalier de Livron*". Il fut reçu comme maître et possesseur de la terre-seigneurie de Saint Abit, en sa partie, le 26 Août 1723. Il était garde du trésor des titres au château de Pau. Il prêta hommage et fut inscrit au rôle des vassaux de la vicomté de Béarn. Il devint conseiller au parlement de Navarre en 1734. En 1734, également, il est imposé pour un moulin (IL.,17S.). Toujours en 1734, il épousa

Marie de Lom de Nay. De cette union naquit une fille, Marie d'Abbadie de Livron qui épousa en 1765, Henri Auguste d'Espalungue, Baron d'Arros. Alexis d'Abbadie de Livron, 1er du nom, mourut en 1754 et c'est son petit fils, le fils de Marie qui va lui succéder :

Alexis d'Abbadie de Livron , 2ème du nom, Seigneur d'Espalungue, de Saint Abit et des Abbayes de Laruns, Abbé Laïc d'Arros. Il naquit en 1744. Conseiller au parlement en 1764, il fut l'un des 40 magistrats qui réunirent leur office, le 17 Mai 1765, pour protester contre les décisions royales, dans le conflit survenu entre le parlement et leler Président, au sujet des prérogatives de ce dernier. Il fut imposé pour 80 Livres au rôle des vingtièmes de la noblesse en 1770.

Il épousa le 13 Février 1770, Demoiselle Angélique Madeleine Sophie de Peyré, fille et héritière de Joseph-Daniel de Peyré, Seigneur de Saint Abit et de Mazères. Au cadastre de la Communauté de Saint Abit dressé en 1784, il fut mentionné comme possédant :

- Un château noble avec deux granges, écuries, basse-cour, jardin, un clos avec pré y attenant, le tout de 12 arpents et demi (5ha, 27ca, 60a) .

*- Une maison abbatiale noble avec deux granges et un pigeonnier, basse-cour, jardin et enclos, confrontant au midi avec l'église, contenant 2 arpents (8440m²). **(Il s'agit, ici, de l'Abbaye Laïque, ancienne demeure des de Peyré, apportée dans la corbeille de mariage de l'épouse d'Alexis de Livron)***

- Plus deux prés de 20 arpents au total (8ha, 40ca)

- Un moulin avec jardin et pré y attenant de 1 arpent 314 (7.386m²).

- Quatre terres labourables de 19 arpents au total (8ha, 1ca, 95a).

- Trois pièces de terre noble; au total de 8 arpents (3ha, 37ca, 66a).

- Un bois appelé "lou bedat" de 20 arpents (8ha, 44ca). - Un bois et une jachère appelés "la vigne" de 7 arpents (2ha, 95ca, 45a).

Total du fonds : 99 arpents, 5 (soit environ : 50 hectares). Il possédait, en outre, 92 arpents dont il percevait la taille.

Cet inventaire fut confirmé par la municipalité de Saint Abit, le 26 Ventose an II (16 Mars 1794).

Il fut interné sous la "Terreur" et mourut en 1810.

Sa femme fut également détenue au couvent des Ursulines, à Pau et l'inventaire de sa maison, appelée "Thou" à Jurançon fut réalisé le 9 Prairial an II (28 Mai 1794). Elle mourut en 1805.

De leur mariage naquirent : Jacques (héritier), Théophile, Joseph-Michel, MarieVictoire, Adrienne-Alexis et Marie-Magdeleine.

Jacques d'Abbadie de Livron , fils et héritier des précédents, dit "Marquis de Livron". Il naquit en 1773. Il épousa Bernadine Betbeder qui lui apporta en dot 700.000F. Il fut Conseiller Général des Basses Pyrénées, Maire de Laruns et dans le même temps Conseiller Municipal de Saint Abit. Il décéda à Saint Abit, sans postérité en 1856.

LA CO-SEIGNEURIE du SEIGNEUR et BARON D'ARROS.

Daniel d'Espalungue se rendit maître de la Terre et Seigneurie d'Arros après la saisie des biens de Jacques de Gontaut Biron, en 1671. La même année, il dénombre le 3 Octobre, les droits et fiefs qu'il possède à Saint Abit.

Lui succède en 1675, son fils :

Noble Henri d'Espalungue , 2ème du nom, Seigneur et baron d'Arros.

Dès son entrée en possession de son héritage, il demande, le 4 Septembre 1675, à être reçu aux États en qualité de Seigneur de Saint Abit, en sa partie. Mais Antoine de Peyré, 1er du nom, Seigneur de Saint Abit, fait opposition. Henri d'Espalungue fonde sa requête sur ce qu'il a bayle et jurat en sa Seigneurie. Après discussion, les États ne se prononcent pas (le 7 Septembre 1675). Pourtant, selon le rapport des commissaires aux requêtes des États, pour l'entrée aux États d'Antoine de Peyré, premier du nom, comme Seigneur du Domec de Saint Abit, l'Abbé d'Arros a été couché, dans le passé, sur le rôle des "tailles", en qualité de Seigneur de Saint Abit, en sa partie.

Henri II d'Espalungue épousa le 13 Août 1675, Jeanne de Viron (ou Biron), fille de Pierre de Viron, médecin à Nay. Le mariage religieux eut lieu au temple protestant

de Pau, le 30 Septembre 1677. De ce Mariage naquirent 7 enfants dont le futur héritier, Henri, troisième du nom.

Le 15 Mai 1685, Henri d'Espalungue dénombre pour la terre de la Seigneurie de Saint Abit et la Baronnie d'Arros, les droits et fiefs hérités de son père :

Pour la partie de Saint Abit qu'il possède, il déclare y avoir la justice basse et moyenne, bayle, jurat, fiefs, serments de fidélité de ses soumis, droit d'entrée aux États pour la Seigneurie.

Nonobstant que la terre de Saint Abit soit composée de trois juridictions, chacune ayant ses bayles et jurats qui rendent la justice en des lieux distincts et séparés, chacune dans sa juridiction, les assemblées générales de la communauté se tiennent néanmoins de tout temps sous son égide.

Il a, à Saint Abit, juridiction sur 16 maisons dont les maîtres sont ses soumis. Outre ses soumis, des étrangers possèdent des terres dans sa partie de Saint Abit et lui doivent 4 Livres par arpent, à savoir : 27 habitants des autres parties de Saint Abit que la sienne; 23 habitants d'Arros; 1 de Bourdette, 1 de Mirepeix, 4 de Pardies, possédant au total 90 arpents (environ 40ha).

Henri II d'Espalungue mourut en 1726.

Jeanne de Viron, sa veuve, introduisit une instance au Sénéchal, par requête du 28 Mai 1739, pour faire reconnaître que ses censitaires de Saint Abit étaient assujettis à la banalité du moulin d'Arros, n'y ayant

pas de moulin dans cette partie. Elle faisait valoir que le dénombrement du Baron d'Arros, devant Jacques de Foix en 1538, proclamait la banalité de ce moulin sur ses soumis de Saint Abit. La communauté concernée soutenait que la coutume n'assujettissait les soumis à aller moudre qu'au moulin bâti par le Seigneur dans les lieux où les dits soumis habitent. Le syndic de la communauté plaidait pour 11 habitants. Le Sénéchal, par jugement du 26 Septembre 1740 donna raison à la Dame. Mais appel fut interjeté par le syndic lorsque Henri d'Espalungue 3ème du nom fournit son dénombrement où il déclara la banalité du moulin d'Arros sur ses censitaires. L'appel fut joint à celui porté sur le dénombrement.

La Dame d'Arros arguait du fait que sa possession de Saint Abit était une dépendance de la Baronnie d'Arros, que ces deux terres ne formaient qu'un seul et même fief, une seule justice, contestée, il est vrai par les jurats qu'elle y avait, mais qu'elle destitua pendant le litige, prétendant qu'ils se rendaient coupables d'excès. Le syndic répliqua que cette destitution détruisait la constitution essentielle de cette partie de Saint Abit et produisit une foule de pièces tendant à prouver que la propriété de Saint Abit possédait une justice particulière, séparée et distincte de celle d'Arros (actes émanant des jurats, du bayle, établissement de contrats de ventes, etc.). Daniel d'Espalungue, d'ailleurs, dans son dénombrement de 1671, déclare posséder la Seigneurie de Saint Abit, en partie et dit y avoir justice moyenne et basse, bayle, jurat et cour. La

coutume, disait le syndic, refuse la banalité au Seigneur d'Arros sur les soumis de Saint Abit, parce qu'ils sont dans une juridiction différente de celle où le moulin est situé : le jugement n'est pas fondé, ni en titre, ni usage. La contestation était encore en procès en 1778, soit 39 ans de procédure...

Noble Henri d'Espalungue , 3ème du nom, fut baptisé le 6 Août 1690 dans l'église Saint Martin de Pau. Il fut reçu aux États de Béarn le 9 Juin 1721 pour la domengeadure de Minvielle et le 13 Juin 1726 pour la Baronnie d'Arros. Il mourut avant le 30 Avril 1745, date de réception de son fils héritier aux États. Son épouse Marthe-Catherine de Forcade Biaix mourut au château d'Arros le 18 Novembre 1777, à l'âge de 80 ans, après avoir donné le jour à 10 enfants dont :

Noble Henri-Auguste d'Espalungue , 3ème du nom, dernier Baron d'Arros, Co-Seigneur de Saint Abit, avant la tourmente de 1789. Il naquit à Arros le 27 Septembre 1731. Il fut admis aux États le 30 Avril 1745 en tant qu'héritier de son père. Il épousa, le 14 Mai 1785, Marie d'Abbadie de Livron d'Espalungue, fille de Messire Alexis d'Abbadie de Livron, Seigneur d'Espalungue, de Saint Abit en sa partie et des Abbayes de Laruns, Conseiller au Parlement de Navarre et de Dame Marie de Lom. Il mourut à l'âge de 82 ans, le 23 Février 1814. Ils eurent 5 enfants dont Jean-Baptiste-Henry-Martial, né à Arros le 30 Mars 1786 qui était, en

principe destiné à hériter de la Baronnie d'Arros et de la Co-Seigneurie de Saint Abit, mais la Révolution brisa sa noble carrière. Il fut néanmoins Maire d'Arros de 1809 à 1832 et mourut le 13 Novembre 1834.

En 1789, à la veille de la Révolution, il y avait 53 foyers à Saint Abit; soit à raison de 4 personnes par foyer, environ 220 habitants :

M. de Livron; M. le Curé; M. Labarrère; M. Cambel; M. Cami; M. Péhustet; M. Saint-Julia; M. Estirou; M. Porte; M. Bonneze; M. Pique; M. Suberbielle; M. Cazenave; M. Bernadets; M. Vignau; M. Sansans; M. Médebielle; M. Dabancens; M. Bailabedaa; M. Carrère; M. Goumer; M. Nouguez; M. Horgue; M. Sassou; M. Lamothe; M. Lousteau; M. Campané; M. Cassoudealle; M. Hourie; M. Bonnemazou; M. Ambiez; M. Lahillanne; M. Lapale; M. Masouau; M. Sale; M. Sinceux; M. Placenabe; M. Biraben; M. Mourlanne; M. Mounaix; M. Caseban; M. Lanne; M. Bergère; M. Sallenave; M. Canton; M. Coayrehourcq; M. Bordenave; M. Carrazé; M. Marque; M. Mazounave; M. Loustalot; M. Riucan; M. Bellocq; M. Hourcade.

*** ***

DE L'AUTRE COTÉ DE LA DÎME.

Jusqu'à ces dernières décennies les historiens écrivaient l'Histoire en ne relatant le plus souvent que la succession des princes, la chronologie des batailles avec leurs corollaires, victoires ou défaites, les alliances entre telle et telle royauté, les conflits internes d'ordre social ou religieux... sans trop s'attarder sur la vie de tous les jours des hommes, des femmes et des enfants qui vivaient, travaillaient et souffraient dans les villes et les campagnes. Certes parmi la population anonyme de tout pays il y avait des riches, il y avait des pauvres, il y avait des gens honnêtes et aussi des gens malhonnêtes, il y avait des gens charitables mais aussi des brigands et des voleurs...

Nous ne disposons d'aucun document spécifique à Saint Abit concernant les conditions de vie de nos ancêtres dans ce village. Force est donc de nous référer à ce que nous savons de la façon dont on vivait d'une façon générale, ailleurs en Béarn, voire en France.

Comment se nourrissaient nos ancêtres au cours des siècles passés.

Aux XIIIème et XIVème siècles, on cultive le blé, l'orge et l'avoine dans la plaine de Nay. Ces céréales sont pratiquement traitées et consommées sur place. Pour preuve de cette utilisation locale, l'existence de 3 moulins, à une certaine époque, à Saint Abit : l'un sur l'Escourre, appartenant aux de Peyré, les deux autres sur le Luz, appartenant l'un aux de Livron et l'autre aux Barons d'Arros.

Les légumes courants étaient : les choux, les poireaux, les fèves et les courges. Les tomates n'apparaîtront qu'aux XVIème et XVIIème siècles, ainsi que le maïs; les pommes de terre au XVIIIème. On mangeait aussi beaucoup de fruits. On produisait du lait, des œufs et des fromages. On buvait du vin. On mangeait peu de viande rouge, mais du porc salé et de la volaille. Les récoltes n'étaient que moyennes et suffisaient tout juste aux besoins locaux. Il y eut des famines en 1312, 1321

et en 1374, année où Fébus dut faire venir du blé de Bretagne. Les rations quotidiennes étaient pourtant énormes : - 1,5 à 2 kg de pain dans les monastères carolingiens; - 1,8 à 2,7 kg en Bourgogne au XIV^{ème} siècle; - 1, 3 dans l'armée de Charles VII.

On buvait beaucoup de vin : les moines de Saint Germain des prés, au IX^{ème} siècle en buvaient 1,5 litre par jour.

LES MALADIES.

Parmi les maladies courantes qui frappent l'homme du Moyen-Âge, il y a celles qui sont liées à la sous-nutrition et au manque d'hygiène :

- la plupart des gens mangent avec leurs doigts, d'où l'apparition de gastro-entérites et parfois de typhoïdes;
- dans les campagnes les pauvres marchent nus pieds, d'où des blessures ou des coupures qui s'infectent et sont la porte ouverte au tétanos.

La tuberculose, sous toutes ses formes, provoque des ravages, même dans sa forme cutanée ganglionnaire "les écrouelles", que le roi de France avait le don de guérir le jour de son sacre : *Le roi te touche !... Dieu te guérisse !*

La lèpre, maladie peu contagieuse, mais qui répugne et qui fait peur.

Et puis il y a les grandes épidémies :

- la grippe d'abord qui fit de grands ravages au cours

des épidémies des années 1173, 1239, 1311, 1323, 1357 et 1359;

- la dysenterie, souvent hémorragique, la typhoïde et le typhus;

- la peste qui est le fléau le plus dévastateur du Moyen-Âge, avec ses épidémies à répétition. La grande épidémie, la peste noire, qui débute en 1347 à Marseille et va s'étendre à toute la France ainsi qu'à l'Europe. Elle atteindra le Sud-Ouest et touchera le Béarn de 1348 à 1351.

Une autre vague ravagera la France en 1361 et 1362.

D'autres suivront : 1368-70, 1373-75, 1398-1402, 1412, 1420-25, 1456-57, 1464-67, 1479-82, enfin 1494-1502.

L'espérance de vie de l'homme de cette époque n'excède pas 32 ans.

La vie de la famille.

Dans les Pyrénées, seuls deux enfants en moyenne se marient. Pour empêcher l'émiettement des domaines, bien des familles organisent même un double mariage : l'héritier épouse la cadette d'une maison dans laquelle son frère cadet entre comme gendre, ce qui évite tout transfert de bien. Tous les autres enfants sont condamnés au célibat.

Les filles s'activent à des tâches ménagères et les

garçons aux travaux agricoles, à la garde des troupeaux sous la direction du chef de la maison. On explique ainsi que le mot *sterlo*", dérivé du latin *"sterilis"*, désigne couramment un cadet en Béarn. Beaucoup, certes, quittent la maison paternelle et vont chercher fortune ailleurs comme domestiques, ouvriers, mercenaires, voire croisés au temps des Croisades. Au XVIIème siècles de nombreux béarnais partent travailler en Espagne. Ce pays est en effet très riche grâce à l'or rapporté des Amériques par les Conquistadors. De plus l'Espagne, par les expulsions des Juifs et des Arabes, effectuées par les Rois Catholiques, souffre d'un manque aigu de main-d'œuvre, d'où, dit-on, l'émigration de 50.000 français dans la Péninsule Ibérique.

L'ENSEIGNEMENT et la CULTURE.

Les écoles sont nées de l'obligation faite à tous les évêques et abbés, par Charlemagne en 789, d'ouvrir à l'ombre de leur église une école dont l'objet est à la fois d'améliorer la connaissance de la Bible et des textes liturgiques et de procurer au royaume franc des administrateurs bien formés. Les petites écoles sont celles où l'on dispense les rudiments de lecture, d'écriture, de grammaire et de calcul.

Jusqu'à la Révolution il n'y avait pas d'école à Saint Abit. Il n'y en avait d'ailleurs nulle part dans les villages béarnais. L'enseignement n'était dispensé que dans les villes par des gens d'église, prêtres, religieux et religieuses, et n'en profitait pratiquement que les enfants des classes aisées : fils et filles des nobles et des bourgeois. Dans les paroisses les prêtres instruisaient les enfants par le catéchisme mémorisé seulement à partir de la parole. La connaissance des textes sacrés était poursuivie sans relâche chez les adultes par les prêches et les sermons des officiants à l'occasion des messes, vêpres et cérémonies religieuses diverses, auxquelles tous les paroissiens étaient tenus d'assister.

Au vu de ce qui se passait dans la plupart des villages, c'est au curé qu'incombait la sélection de ou des enfants les plus doués de Saint Abit et de leur donner quelques rudiments de lecture et d'écriture. Pour les meilleurs encore, le devenir était le plus souvent le départ pour un Séminaire de formation à la prêtrise. Bien peu pourtant, même parmi les plus doués, arrivaient à cette issue, retenus qu'ils étaient par leur famille pour participer aux travaux des champs...

PETITE HISTOIRE ET ANECDOTES...

Pierre Medebielle rapporte l'anecdote suivante, se rapportant à une sérieuse querelle qui opposa, voici bien longtemps, les Paroissiens de Saint Abit à ceux d'Arros : *"Il y avait anciennement, entre les deux*

paroisses de Saint Abit et d'Arros, une croix qui servait de limite à chacune d'icelles. Un jour des Rogations, les processions des deux paroisses arrivèrent en même temps à la dite croix. Le curé d'Arros, soutenu par ses Jurats qui prétendaient que la croix leur appartenait, voulut faire la station avant son confrère de Saint Abit. Alors les jurats de Saint Abit prétendirent le contraire, sans qu'aucun des deux camps ne put dire à quelle époque on avait planté cette croix, ni la raison pour laquelle on l'avait placée en cet endroit. La discussion s'échauffa tellement de part et d'autre, qu'ils en vinrent aux coups. Les curés eurent beaucoup de mal à apaiser leurs paroissiens et à rétablir le calme. Finalement les deux processions rentrèrent chacune en leur église sans faire la station habituelle devant cette croix. Au cours de l'année qui suivit, afin de prévenir le renouvellement de semblables affrontements, chacune des dites paroisses planta une croix sur son territoire pour y faire station."

Il y eut deux moulins à broyer les grains, sur le territoire de Saint Abit. Les meules de ces moulins étaient actionnées par des roues à aubes entraînées par le courant d'eau du Luz, d'une part et de l'Escourre, d'autre part. Le moulin construit sur l'Escourre appartenait à Antoine de Peyré en 1686. Il cessa de fonctionner au bout de quelques années. Les assujettis du Co-Seigneur de Peyré eurent alors toute latitude pour aller moudre leurs grains là où bon leur semblait. On peut encore voir aujourd'hui, enfouies dans les broussailles quelques pierres des fondations

de ce moulin, sur la gauche du pont qui enjambe l'Escourre. Sur le Luz, les d'Abbadie de Livron possédaient également un moulin, de même type que celui des de Peyré. Ce dernier fut détruit en 1722.

Jusqu'à une période récente, il y avait deux carrières à Saint Abit et sans que l'on sache trop pourquoi ces carrières appartenaient à la baronnie d'Arros. Elles étaient toutes les deux situées sur la rive gauche du Luz. La première occupait un petit espace à flanc de coteau, à 2 kilomètres environ, à gauche du chemin qui se dirige vers le sud et qui débouche nulle part. De cette carrière on extrayait un marbre particulier, très recherché pour la confection des meules de moulin, encore appelées "molaces".

De la seconde carrière, située beaucoup plus près du Luz, on extrayait des marnes (mélanges d'argile et de calcaire) qui, avant l'avènement des engrais, servaient, avec les fumiers d'animaux, à l'assolement des terres cultivées.

C'étaient les Barons d'Arros qui exerçaient basse et moyenne justice sur ces exploitations, alors que la simple police était du ressort des deux Co-Seigneurs de Saint Abit.

*** ***

REVOLUTIONS, EMPIRE, REPUBLICUES

Une partie des archives concernant la période révolutionnaire et impériale du début du XIXème siècle a été détruite lors d'un incendie. Si bien que nous ne disposons que de très peu de documents sur cette période pourtant très riche en bouleversements importants pour les hommes et les femmes qui, "d'assujettis" à un Seigneur, deviennent des citoyens libres.

A Saint Abit, comme dans toutes les villes et dans tous les villages de France on rédige, au début de l'année 1789, les fameux cahiers de doléances, destinés à être présentés aux États Généraux réunis le 5 Mai 1789 à

Versailles. Le "Cahier de Doléances" rédigé par les habitants de Saint Abit a disparu dans l'incendie des Archives du Département.

Nous disposons heureusement de celui des habitants d'Arros et, des réclamations exprimées par ces voisins si proches, on peut sans grand risque de se tromper extraire quelques articles qui devaient être communs à de nombreuses communautés :

Art.1 : Que les droits seigneuriaux soient réduits à leurs taux primitifs...

Art.3 : Que les dîmes ne soient payées qu'après le prélèvement des semences...

Art.7 : Que les communautés soient admises à administrer leurs bois et les dégagent de toute maîtrise...

Art.11 : Que le droit de chasse et de pêche soit accordé aux habitants par rapport aux grandes pertes qu'ils essuient en perdant leur bétail souvent dévoré par les loups et autres bêtes féroces, n'osant pas prendre leurs armes par crainte des Seigneurs autorisés par la maîtrise...

Art.12 : Il sera de plus demandé que la communauté sera déchargée du fief de fouage et poules ainsi que de trois corvées auxquels les dits habitants sont assujettis en faveur du Seigneur annuellement...

Art.13 : Il sera demandé qu'elle sera déchargée d'un liard par pot de vin étranger qui se débite en détail dans le lieu payable au dit Seigneur annuellement...

Art.14 : Il sera demandé qu'elle sera déchargée de la

fourniture du boisage auquel elle est obligée pour l'entretien du moulin et foulon du dit Seigneur...

Jusqu'au milieu du XIXème siècle, nous ne disposons donc d'aucun document d'archives concernant le village de Saint Abit. Nous ne savons rien de la période révolutionnaire si ce n'est l'internement sous la "Terreur" au couvent des Ursulines de Pau, d'Angélique Madeleine Sophie de Peyré, épouse d'Alexis d'Abbadie de Livron, Abbé Laïc de Saint Abit. On peut toutefois imaginer que les habitants du village dans la continuité des habitudes ancestrales qui étaient les leurs sous l'ancien régime, étaient davantage préoccupés de leur vie et de leurs difficultés quotidiennes, que par les aventures napoléoniennes lointaines ou les tentatives pas très convaincantes de la Restauration d'une royauté décadente. Certes ils ne devaient pas être épargnés par les conscriptions et mobilisations répétées de leurs fils et par les avis de décès sur un Champ de Bataille (Iéna, Austerlitz, La Bérézina, Waterloo...). Ils avaient également, sans doute aussi, la joie et la fierté de voir revenir un glorieux "grognard" bardé de décorations et de médailles...

À partir de 1850, il est possible de reprendre la chronologie des événements qui ont marqué la vie de ce petit village vivant sous un régime démocratique, même s'il n'est pas toujours républicain. Il vit au rythme des élections municipales qui lui permettent de se choisir un Maire et des conseillers municipaux qui sont de

chez eux. Même s'il faut parfois appliquer les lois et les règlements qui viennent des autorités supérieures de l'État, ils sont presque entièrement maîtres de leur gestion locale et en voici quelques exemples :

- Le 10 Février, Louis Claverie fils étant Maire, le Conseil Municipal décide ce qui suit :

"Interdiction aux animaux de circuler dans les lieux et chemins de la commune, jusqu'à ouverture prononcée par le Maire. Tout propriétaire ou fermier qui voudrait profiter du parcours devra payer : 1 Franc pour 10 moutons, un bovin et un cheval, à l'exception des mules et des mulets nés pendant l'année. Il devra prévenir, la veille du déplacement des animaux vers les parcours et les chemins communaux, sous peine d'amende...

Le traitement de l'instituteur est porté à 200 Francs par an. Il percevra de plus des indemnités lui procurant un revenu annuel de 600 Francs".

- Délibération du 6 Mai 1852.

"Les charivaris sont interdits en tous temps. Les cris, bruits et son de caisse ou de tout autre instrument pouvant troubler la tranquillité des habitants sont défendus. Sont pareillement défendus les cris - au renard ! - au loup !...

Il est défendu de tenir publiquement des propos obscènes et d'outrager sur la voie publique qui que ce soit, par paroles ou par gestes, ainsi que de chanter toute chanson provocatrice au désordre ou offensant la morale publique.

Il est défendu de former, sous quelque prétexte que ce soit, de jour ou de nuit, des attroupements ou réunions tumultueuses.

Défenses sont faites aux cabaretiers, marchands de vin, débitants de boisson, maîtres de paume et de billard de tenir leurs maisons ouvertes pendant la célébration des offices divins.

Les danses, jeux et tous amusements sont interdits pendant les mêmes temps.

Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatés par des procès verbaux et poursuivies conformément à la loi".

Elections municipales du 29 Août 1852 :

Résultats du 1er tour :

- **de Livron Jacques, 82 voix;**
- **Hourcade Peyré fils, Pierre, 62 voix;**
- **Carrère Pierre, 52 voix;**
- **Claverie fils, Louis, 47 voix;**
- **Cassoudesalle Jean, 46 voix;**
- **Peyroutet-Horgue Raymond, 44 voix;**
- **Bonnemaizou 3è né, Jean, 43 voix;**

Elections complémentaires de 3 autres Conseillers municipaux, le 5 Septembre 1852. Résultats de ce 2ème tour :

- **Salenabe Pierre, 47 voix;** -**Sinceux Pierre-Auguste, 45 voix;** - **Casaux fils, Jean, 37 voix.**

Il y avait 74 votants pour élire 10 Conseillers Municipaux.

Elu Président de la IIème République le 10 Décembre 1848, le Prince Louis Napoléon, neveu de Napoléon Ier, prit le pouvoir absolu par un coup d'État, le 2 Décembre 1851. Le 21 Novembre 1852 fut organisé un vote de ratification de l'instauration d'un régime impérial. Cette consultation électorale se transforma en vote plébiscite en faveur de Napoléon III. A Saint Abit il y eut 81 oui et seulement 1 non !...

Délibération du 12 Août 1855, sous la présidence d'Antoine Suberbielle, Maire :

"Considérant que les chiens de luxe ne sont d'aucune utilité réelle et qu'ils appartiennent généralement à des personnes aisées; considérant que les chiens de chasse appartenant aux ouvriers et aux laboureurs, leur sont plutôt nuisibles qu'utiles en leur donnant le goût de la chasse et leur faisant perdre un temps précieux qui pourrait être plus utilement employé par eux que lorsqu'ils appartiennent à l'homme aisé, celui-ci peut payer le maximum de la taxe : les chiens de chasse ou de luxe... 10 Francs; considérant que dans les communes rurales, les chiens de garde sont de toute utilité et craignant qu'en les taxant trop haut, l'élévation de la taxe entraîne les propriétaires de ces chiens à s'en défaire... afin de concilier les intérêts des contribuables avec ceux de la commune : les chiens de cette catégorie seront taxés à 1 Franc.

Lors d'une séance extraordinaire du 21 Septembre

1856, le Conseil Municipal accorde à Monsieur le Marquis d'Angosse la concession à perpétuité dans le cimetière de Saint Abit, au nom des héritiers de Madame de Livron, d'un terrain de 2,70m de long sur 1,70m de largeur, contre la somme de 448 francs.

Au cours de la même cession, le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions au cimetière :

- concession perpétuelle 100 Francs le m²;**
- concession trentenaire 60 Francs le m²;**
- concession temporaire 30 Francs le m².**

*** ***
